



Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé :	112
Nombre de délégués en exercice :	112
Nombre de délégués qui assistent à la séance :	71

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 18H00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Ensemble Bringuier à CHATUZANGE LE GOUBET, sur convocation qui leur a été adressée, par le Président de Valence Romans Agglo, le 14 mars 2024.

PRESENTS :

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, VALLON Cyril, MANTEAUX Nadine, GERMAIN Henri, NIESON Nathalie, ROLLAND Christian, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, PELTIER Catherine, MEGE André, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, HORNY Patrice, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, PEYRARD Marylène, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, SERVIAN Bruno, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, ROBIN Alain, BARNERON Philippe, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, GUINARD Joseph, JACQUOT Laurent, MAIRE Florence, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, COLOMB Pierre, AGRAIN Françoise, HANSBERQUE Pascal, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, ILIOZER Nathalie, JUNG Anne, MONNET Laurent, PASCAL Marie-Françoise, PUGEAT Véronique, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SEGUIN Marie-José, TENNERONI Annie-Paule.

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame PLACE Anna a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Madame RANC Christiane a donné pouvoir à monsieur PAILHES Wilfrid
Monsieur TAFANKEJIAN Robert a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Madame HERMANN Julie a donné pouvoir à monsieur PANO Alban
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à madame MAIRE Florence
Monsieur HURIEZ Thomas a donné pouvoir à monsieur GUINARD Joseph
Monsieur LABADENS Philippe a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Monsieur VALLA Jean-Michel a donné pouvoir à monsieur VASSY Frédéric
Monsieur BRUSCHINI Jean-Jacques a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Monsieur FAURIEL Sylvain a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent
Monsieur GALLAND Jean-François a donné pouvoir à monsieur TRAPIER Pierre
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à madame ILIOZER Nathalie
Madame MASSIN Nancie a donné pouvoir à madame PASCAL Marie-Françoise
Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel

Monsieur RASTKLAN Georges a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Madame RAVELLI Michèle a donné pouvoir à madame SEGUIN Marie-José

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Président de Valence Romans Agglo, monsieur Nicolas DARAGON.

Madame Dominique GENTIAL est nommée en tant que secrétaire de séance.

Le Président annonce également que la séance est enregistrée et que l'enregistrement audio sera archivé avec le procès-verbal.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du mercredi 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

L'examen de l'ordre du jour appelle les points suivants :

Vie institutionnelle

1. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT - RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Nadine CHEVROL

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative consultative et autonome. Cette instance est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants conformément à la Loi NOTRe du 7 août 2015.

Il peut conduire des réflexions sur toute question intéressant l'intercommunalité. Son rôle est de porter un regard novateur et transversal sur les sujets liés au développement du territoire. Le Conseil de développement est un laboratoire d'idées et une force de proposition. Ses travaux sont le fruit d'une démarche d'intelligence collective valorisant la diversité des points de vue.

Il est constitué de membres issus du milieu associatif, économique, culturel, éducatif, scientifique, social et environnemental, à l'image de la société civile. Les membres du Codev sont tous bénévoles.

Le Codev de Valence Romans Agglo a été installé le 1^{er} décembre 2021. Le 1^{er} mars 2022, un Bureau a été désigné et un Président a été élu. Il est composé de 160 membres, 80 titulaires et 80 suppléants.

Bilan de l'année 2023

2023 restera une année emblématique pour le Conseil de développement de Valence Romans Agglo. En effet, plusieurs membres du Bureau ont présenté leurs premières préconisations au Conseil communautaire le 8 mars 2023. Elles sont le fruit d'un travail collaboratif portant sur 4 thématiques : Attractivité du territoire, Accès aux soins, Programme Alimentaire Territorial et Mobilités et Connexions.

En septembre, ayant rendu ses préconisations sur le plan Cycléo, le Bureau a décidé de ne plus poursuivre sur la thématique Mobilités et Connexions. Un suivi de la thématique sera cependant assuré car deux membres du Bureau sont désormais membres du Comité des mobilités de Valence Romans Mobilités.

Le Président de Valence Romans Agglo a saisi le Codev pour la mise en place d'un cinquième atelier portant sur l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le Bureau s'est réuni quatre fois dans l'année et quelques membres ont rencontré à deux reprises les élus référents, Nadine CHEVROL et Franck SOULIGNAC pour échanger et partager sur les actions futures du Codev.

Deux événements forts ont ponctué cette année, le premier, le 25 mai avec la tenue d'une Assemblée sur le thème « Ressource en eau et sobriété foncière » au Centre du Patrimoine Arménien à Valence avec les interventions du Conseiller délégué eau et protection de la ressource, la Présidente d'une association locale et deux Directeurs de Valence Romans Agglo.

Le 5 décembre dernier, une Assemblée articulée autour de 4 ateliers thématiques est venue conclure l'année à l'Espace Jacques Brel de Valence. Ces échanges fructueux ont permis aux membres du Codev d'affiner leurs premières préconisations et d'en construire de nouvelles.

Enfin, un nouveau support de communication « CODEV'ACTUS » est sorti au mois d'octobre avec l'objectif d'informer tous les membres du Codev des principales actions menées dans l'année. Deux numéros sont prévus chaque année, un par semestre.

Installé le 1^{er} décembre 2021, le Conseil de développement de Valence Romans Agglo a fêté sa deuxième année d'existence en cette fin d'année 2023.

Le rapport d'activité complet de l'année 2023 est joint en annexe de la présente délibération.

Vu l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales qui détermine le cadre légal des Conseils de développement ;

Vu la délibération n° 2021-081 du 30 juin 2021 relative à la création du Conseil de développement à l'échelle de Valence Romans Agglo ;

Vu la délibération n° 2021-082 du 30 juin 2021 définissant les modalités de consultation du Conseil de développement et d'association de la population, à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public ;

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du Conseil de développement.**

Le Conseil communautaire prend acte

Nicolas DARAGON

Nous adressons un message de remerciements aux personnes qui s'engagent dans notre Conseil de développement.

2. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Nicolas DARAGON

A chaque transfert de compétence, des conseillers municipaux se réunissent au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle a vocation à évaluer le coût supporté pour l'exercice de la compétence afin d'assurer la neutralité des transferts entre les collectivités, le coût évalué venant ensuite minorer ou majorer les attributions de compensation. Cette instance sera amenée à se réunir dès lors qu'une compétence sera transférée des communes vers l'Agglomération ou à l'inverse restituée aux communes.

Lors du Conseil communautaire du 3 décembre 2020, la composition de cette commission a été déterminée par délibération.

Suite à l'élection municipale partielle du Conseil municipal de La Baume d'Hostun, il convient de prendre acte du remplacement ci-après :

- madame Marion PELLOUX-PRAYER, titulaire,
- monsieur Matthieu SCHOTT, suppléant.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de fixer la liste des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) comme suit :**

Commune	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Alban	Jean-Claude DUCLAUX	Christophe OLLAT
Barbères	Bernard PREVIEU	Gilles BONARDEL
Barnèterre	Geoffrey REBATEL	Johanna RIMET
Beaumont-en-Valence	Cyril VALLON	Michel MARTIN
Beauregard-Bazas	Christian COTTINI	Chantal FUCILI
Bedarrides	Bernard RIPOCHE	Laurence FOUREL-EDELBLUTH

Commune	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Besayes	Nadine MANTEAUX	Max LANNOY
Bourg-de-Péage	Nathalie NIESON	Christian ROLLAND
Bourg-les-Valence	Marlène MOURIER	Eliane GUILLON
Chabeuil	Alban PANO	Thérèse MERIT
Charpey	Lydie VEISSEIX	Olivier RICHARD
Châteaudouble	François BELLIER	Michel GRANDOUILLER
Châteauneuf-sur-Isère	Frédéric VASSY	Patrick REYNAUD
Châtillon-Saint-Jean	Daniel BARRUYER	Isabelle CONSTANS
Chatuzange-le-Goubet	Christian GAUTHIER	Claude VOSSEY
Cleigneux	Fabrice LARUE	Dominique GIROT
Combovin	Séverine BOUIT	Véronique BAUDOIN
Crepol	Martine LAGUT	Richard BURCET
Étoile-sur-Rhône	Françoise CHAZAL	Christophe LAVIGNE
Éymetx	Fabrice BAR	Barbara GUICHARD
Genissieux	Catherine PELTIER	Jean-Paul SALISSON
Geysans	André MEGE	Jean-Paul CHALLANCIN
Granges-les-Beaumont	Jacques ABRIAL	Francis DUMAS
Hostun	Bruno VITTE	Jeannine FOURNAT
Maillass	Jean-Noël FOURNAT	Annick VINCENT
La Baume-Comillane	Dominique SYLVESTRE	André MOURIQUAND
La Baume-d'Hostun	Marion PELLOUX-PRAYER	Matthieu SCHOTT
Le Chalou	François CAUMES	Patrice HORNÉ
Mailisard	Jean-Marc VALLA	Jean-Marc SOUCIET
Manthes	Philippe HOURDOU	Marlène DEFRAÏCE
Montéleger	Marylène PEYRARD	Jean-Paul FONTAINE
Montéler	Bernard VALLON	Christian ESTEVES
Montmeyran	Olivier ROCHAS	Isabelle VATANT
Montmiral	Jérôme POUILLY	Eric BUGNAZET
Montvendre	Bruno SERVIAN	Stéphane PHILIBERT
Motz-Saint-Estève	Dominique MOMBARD	Gilles ROUX
Ourches	Stéphane COUSIN	Hélène DESESTRETS
Parnans	Alain ROBIN	Philippe BOYER
Reynas	Philippe BARNERON	Damien GRILLOT
Reynis	Georges DELOCHE	David CAMMARANO
Rodes-les-Valence	Geneviève GIRARD	Suzanne BROU
Rochefort-Samson	Danielle CLEMENT	Cyrille FONTANEZ
Romans-sur-Isère	Marie-Hélène THORAVAL	Nathalie BROSSE
Romans-sur-Isère	Philippine GAULT	Philippe LABADENS
Saint-Bardoux	Etienne LARAT	Catherine COINTE
Saint-Christophe-et-le-Lands	Francis BARRY	Jacques KIENE
Saint-Laurent-d'Onay	Nadine CHEVROL	Françoise MARCON
Saint-Marcel-les-Valence	Jean-Michel VALLA	Didier FAQUIN
Saint-Michel-sur-Savasse	Pierre COLOMB	Sébastien CARMET
Saint-Paul-les-Romans	Gérard LUNEL	Claude REYNAUD
Saint-Vincent-la-Commanderie	Françoise AGRAIN	Michel AYMES
Tillets	Pascal HANSBERQUE	Michel BOUY
Upe	Jean-Jacques BRUSCHINI	Wilfried JAILLET
Valence	Nathalie ILIOZER	Bruno CHAFFOIS
Valence	Nicolas DARAGON	Laurent MONNET
Valence	Véronique PUGEAT	Franck SOULIGNAC
Vallerbasse	Jean-Louis VASSY	Isabelle BESSON

- d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Delibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 93 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

3. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HERBASSE (SIEH) - MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Nicolas DARAGON

Valence Romans Agglo est membre du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse et a désigné par délibération n°2020-121 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 des représentants dans ce syndicat.

Suite à la démission de monsieur Julien TREFFE du Conseil municipal de Génissieux, il convient de le remplacer au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse.

En application de l'article L. 5211-7 du Code général de collectivités territoriales, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de procéder à ces désignations au scrutin public.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- de désigner madame Catherine ALBRECH, titulaire, en remplacement de monsieur Julien TREFFE, au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse,
- de désigner monsieur Jean-Marc COINDRE, titulaire, en remplacement de monsieur Pascal MINODIER et monsieur Pascal MINODIER, suppléant, en remplacement de monsieur Frédéric PERNOT, au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse,.

Les 42 titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse au sein de ce syndicat sont :

	Titulaires		Suppléants
CHATILLON SAINT JEAN	Isabelle CONSTANS	Michel MOURRARD	Stéphane BERARD
CREPOL	Jean Michel MONNET	Franck DOCHIER	Christian GARNIER
GENISSIEUX	Catherine ALBRECH	James EPTING	Jean-Paul SALISSON
GEYSSANS	Evelyne ROIBET	Marc LYKO	Joël BONNET
LE CHALON	Florian MOUTON	Patrick BRET-DIT-BUISSON	Antoine BOLUDA
PARNANS	Bernard SALIN	Frédéric REGACHE	Jacky CHOMEL
PEYRINS	Philippe BARNERON	Yvan LONGINETTI	Damien GRILLOT
MONTMIRAL	Eric BUGNAZET	Joël BERRUYER	Carole ATHALE
ST CHRISTOPHE ET LE LARIS	Francis BARRY	Tiphaine BOUVAREL	Jean Luc BLACHE
ST MICHEL sur SAVASSE	Frédéric BERNE	Sébastien RUAZ	Jérôme GUILLOUD
ST LAURENT D ONAY	Laurence VANARET	Jean Pierre MOREL	Nadine CHEVROL
ST PAUL LES ROMANS	Gérard LUNEL	Bernard RODILLON	Richard BAEZA
TRIORS	Michel BOUY	Jean-Marc COINDRE	Pascal MINODIER
VALHERBASSE	Jean Louis VASSY	Patrick CHARVAT	Isabelle BESSON

- d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 93 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

L'arrivée de monsieur Franck SOULIGNAC modifie l'effectif présent.

Monsieur Franck DIRATZONIAN-DAUMAS a donné pouvoir à monsieur Franck SOULIGNAC.

1. BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2024

Rapporteur : Christian GAUTHIER

La décision modificative n'enregistre aucun mouvement en fonctionnement. En investissement, la prévision budgétaire au chapitre 26 « participation et créances rattachées à des participations » en prévision d'un apport en compte courant d'associé est à prévoir au chapitre 27 « autres immobilisations financières ». En effet, d'un point de vue comptable, la DDFiP estime que cette créance ne relève pas d'une participation dans la mesure où l'avance en compte remboursable est d'abord une créance et, le cas échéant dans un second temps, une participation.

Cette décision modificative ne change en rien la prévision budgétaire. Conformément au projet de territoire, l'Agglomération a bien prévu l'avance en compte courant pour la SEM Rovaler au moment du vote du budget. Il s'agit simplement d'en modifier l'imputation comptable.

La section d'investissement reste stable par l'ajustement budgétaire de ces chapitres.

	Dépenses	Recettes
26 - Participations et créances rattachées à des participations	-250 000,00	
27 - Autres immobilisations financières	250 000,00	
Section d'investissement	0,00	0,00

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes et EPCI,

Vu la nomenclature budgétaire M57,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la décision modificative 2024 du budget principal qui demeure neutre en investissement et qui n'enregistre aucun mouvement en fonctionnement,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 95 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

2. BUDGET ANNEXE ZONES ÉCONOMIQUES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2024

Rapporteur : Christian GAUTHIER

La décision modificative est équilibrée en section de fonctionnement à hauteur de 2 507 185 €.

La décision modificative est équilibrée en section d'investissement à hauteur de 2 884 185 €.

L'augmentation des crédits proposés à cette étape budgétaire résulte de l'exercice du droit de préemption sur un terrain économique zone de Marcerolles à Bourg-lès-Valence. Dans le cadre de cette procédure, il est nécessaire de réaliser une consignation temporaire. En outre, cette opération nécessite une actualisation de l'autorisation d'engagement pour permettre à la collectivité la réalisation de cette opération.

La préemption est motivée par la stratégie de Valence Romans Agglo sur le foncier à vocation économique. La méthode Donut utilisée sur l'Agglomération le confirme puisque l'usage des sols constitue un axe d'amélioration majeur pour le territoire. Aussi, en anticipation de l'évolution législative sur le « zéro artificialisation nette », le projet de territoire considèrerait déjà impérieuse l'optimisation du foncier disponible dans les zones économiques existantes.

A ce titre, un tènement a été rendu disponible en zone économique de Marcerolles au nord de l'agglomération de Valence. Cette partie du territoire est marquée par une certaine dureté foncière puisqu'il n'existe plus de terrains disponibles dans cette zone. Ce tènement disponible nécessite un usage approprié en conformité avec la stratégie foncière du territoire et la trame viaire fragile de cette zone. En raison de sa viabilisation existante, il constitue une opportunité pour l'implantation d'activités raisonnées et porteuses d'emplois durables afin de densifier et de requalifier la zone existante.

	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	2 507 185,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 507 185,00
Section de fonctionnement	2 507 185,00	2 507 185,00

	Dépenses	Recettes
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 507 185,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	
27 - Autres immobilisations financières	375 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 509 185,00
27 - Autres immobilisations financières		375 000,00
Section d'investissement	2 884 185,00	2 884 185,00

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes et EPCI,

Vu la nomenclature budgétaire M57,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la décision modificative 2024 du budget annexe Zones économiques qui s'équilibre à hauteur de 2 507 185 € en fonctionnement et de 2 884 185 € en investissement,
- **de majorer de 2 900 000 €** l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement prévus sur 2024 de l'A2AE.1AMZO : Aménagement ZA - programme 2022-2026,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 92 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

3. CCSPL - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Rapporteur : Frédéric VASSY

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a été créée par délibération n°2017-32 du 7 janvier 2017 en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou contrat de partenariat, ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Le Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

En 2023, la CCSP de Valence Romans Agglo s'est réunie à 5 reprises. Le rapport d'activité 2023 est joint en annexe.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au titre de l'année 2023, tel que joint en annexe.

Le Conseil communautaire prend acte

4. COMMISSIONS D'INDEMNISATION AMIABLE DANS LE CADRE DE TRAVAUX PUBLICS - DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Frédéric VASSY

La Communauté d'agglomération porte de nombreux chantiers de travaux publics sur son territoire susceptibles d'être source de perturbations et d'occasionner des préjudices aux entreprises riveraines en dépit des précautions prises dans la conduite des chantiers correspondants.

En effet, certains chantiers lourds (rénovation ou création des réseaux d'assainissement ou d'eau potable, requalification des voiries en zone économique, etc..) peuvent impacter fortement la vie des quartiers et sont susceptibles d'affecter le chiffre d'affaires des commerçants riverains.

Dans cette hypothèse, la responsabilité sans faute de la collectivité maître d'ouvrage peut être engagée et une indemnité octroyée aux entreprises dans les conditions et le respect des principes de la jurisprudence administrative qui président à la réparation des dommages de travaux publics. Les entreprises riveraines subissant ce type de dommage peuvent ainsi tenter une action contentieuse devant le Tribunal Administratif en vue d'obtenir une indemnité.

Toutefois, il est possible de mettre en place une procédure amiable d'indemnisation dans laquelle une commission ad hoc, la commission d'indemnisation amiable, statuerait après analyse des conditions d'indemnisation prévues par un règlement intérieur dont un modèle est annexé à la présente note et dans le respect des critères définis par la jurisprudence.

Il doit ainsi être précisé que toutes les gênes causées par des travaux publics n'ouvrent pas droit à indemnisation et que les conditions prévues par les textes et les tribunaux sont restrictives. Il est notamment nécessaire que le préjudice causé soit anormal et spécial.

Pour ce faire, le règlement de la Commission d'indemnisation amiable détermine les critères d'éligibilité :

- situation géographique : être à l'intérieur du périmètre opérationnel concerné par les travaux
- existence de l'activité antérieure au début des travaux
- caractère actuel et certain du préjudice soulevé (perte de marge brute entre la moyenne constatée sur les exercices précédents et la marge brute dégagée pendant les travaux)
- lien direct entre le préjudice économique subi et les travaux réalisés
- dommage anormal et spécial (la perte de chiffre d'affaires constatée pendant les travaux doit être supérieure à un certain pourcentage par rapport à la moyenne de chiffre d'affaires réalisées sur les précédents exercices).

Les crédits spécifiques seront intégrés à chaque opération en fonction des dossiers soumis à la commission et des critères d'éligibilité.

Pour obtenir une indemnisation, les commerçants, artisans ou professions libérales estimant avoir subi un préjudice consécutivement aux travaux transmettront leur réclamation chiffrée et leurs pièces justificatives à la commission d'indemnisation amiable qui émettra un avis sur leur recevabilité et leur éligibilité au dispositif. Un modèle de formulaire de demande d'indemnisation est annexé à la présente note.

Afin de garantir l'équité, l'objectivité et l'impartialité du traitement des demandes, la commission est généralement présidée par un magistrat du Tribunal administratif de Grenoble et composée de membres issus du Conseil communautaire, de l'Ordre des Experts-Comptables, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie ainsi que de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Les membres du Conseil communautaire pressentis pour siéger au sein de la Commission sont monsieur Frédéric VASSY, monsieur Christian GAUTHIER, monsieur Laurent MONNET et monsieur Damien GOT.

Un chantier est d'ores et déjà pressenti pour faire appel au dispositif en 2024 : la reprise du réseau unitaire d'assainissement rue Marc SANGNIER et avenue Victor Hugo à Valence.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de déléguer** au Président le pouvoir de créer des commissions d'indemnisation amiable par décision et d'en arrêter le périmètre et la composition selon le modèle ci-joint qui pourra être amendé en fonction des spécificités de chaque projet,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 95 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

5. DÉSIGNATION DE L'AUTORITÉ D'HOMOLOGATION DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Rapporteur : Fabrice LARUE

Le RGS (Référentiel Général de Sécurité) pris en application du décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, est le cadre réglementaire permettant d'instaurer la confiance dans les échanges au sein de l'administration et avec les citoyens.

Les collectivités territoriales y sont soumises (article 1 de l'ordonnance du 8 décembre 2005).

Elles doivent donc se mettre en conformité avec le RGS. Ce dernier prévoit notamment que pour chaque nouveau système d'information, la collectivité doit, avant son utilisation, prendre une décision d'homologation. Cette décision « est l'engagement par lequel l'autorité d'homologation (constituée au sein de l'autorité administrative) atteste que le projet a bien pris en compte les contraintes opérationnelles de sécurité établies au départ, que les exigences de sécurité sont bien déterminées et satisfaites, que les risques résiduels sont maîtrisés et acceptés, et que le système d'information est donc apte à entrer en service.

Il paraît donc nécessaire d'identifier au sein de Valence Romans Agglo la personne chargée d'être « l'Autorité d'Homologation ». Selon l'ANSSI (l'Autorité Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), l'Autorité d'Homologation doit être désignée « à un niveau hiérarchique suffisant pour assumer toutes les responsabilités ». Il est donc nécessaire que l'Autorité d'Homologation se situe au niveau de Direction Générale dans l'organisme.

Le Conseil communautaire est appelé à désigner pour la collectivité Valence Romans Agglo, Madame Véronique DEBEAUMONT, actuellement Directrice Générale Adjointe pour le Département Administration Générale et Moyens Généraux, comme Autorité d'Homologation dans le cadre de la mise en conformité du RGS.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de désigner** madame Véronique DEBEAUMONT, Directrice Générale Adjointe pour le Département Administration Générale et Moyens Généraux, comme Autorité d'Homologation dans le cadre de la mise en conformité du RGS,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 95 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

L'arrivée de mesdames Nathalie BROSSE et Isabelle PAGANI et de monsieur Bernard RIPOCHE modifie l'effectif présent.

Nicolas DARAGON

Laurent MONNET nous présente maintenant un PowerPoint avec les chiffres clés de Valence Romans Agglo. Un certain nombre d'exemplaires vous sont remis, sur la dynamique territoriale de notre agglomération.

Laurent MONNET

Merci Monsieur le Président. Il s'agit en fait du document qui se trouve à l'entrée de la salle. Il est à votre disposition et je vous propose d'en parcourir ensemble quelques éléments clés.

D'abord, quelques mots peut-être sur la méthodologie avant de vous présenter les chiffres marquants de notre territoire. Cet observatoire a été conçu en partenariat avec le laboratoire Pacte qui mobilise une équipe pluridisciplinaire de chercheurs, économistes, urbanistes, mais aussi sociologues. Cet observatoire s'articule autour de 2 axes principaux : la population et le tissu économique. Je vais simplement vous présenter quelques chiffres qui caractérisent notre territoire.

D'abord, la première chose que l'on va retenir, c'est que nous avons la chance d'avoir une population en croissance. Et avant d'étudier le tissu économique, il est évidemment intéressant de comprendre le contexte sociodémographique du territoire. Un contexte heureux de croissance dynamique portée par la position géographique du territoire, la position méridionale dans la région, mais aussi le fait d'être au carrefour stratégique entre la vallée du Rhône et de l'Isère. Parmi les chiffres, on peut retenir +3% d'habitants sur 6 ans, alors que les vingt EPCI français comparables en termes de taille avec les nôtres sont à +2%.

C'est une croissance qui provient à la fois de la natalité en progrès et puis d'un solde migratoire positif, ce qui est à noter, car la moyenne des vingt autres EPCI de comparaison est négative. Ce sont également 59% de propriétaires ; on constate un accès à la propriété plus important que dans les grandes métropoles, ce qui n'est pas très surprenant. De façon relativement sensible, par exemple, 43% de propriétaires dans la métropole de Lyon, 50% dans la métropole de Grenoble. Des logements qui sont accessibles, par rapport aux EPCI de taille comparable ; le prix moyen au mètre carré est à 2309 € et 300 € de moins que dans le panel de comparaison, ce qui correspond à 11% de moins. C'est un élément d'attractivité, notamment pour les entreprises. À revenu équivalent, c'est un pouvoir d'achat supérieur qui peut être accordé sur notre territoire.

En matière justement de pouvoir d'achat et de revenus, le revenu par habitant est de 21 940 €. C'est un revenu par habitant qui est plus bas que dans les vingt autres EPCI de taille comparable, il est inférieur de 3%. En revanche, on note quand même que l'écart entre le plus bas et le plus haut revenu est plus faible que sur ses autres EPCI, donc une amplitude de revenus plus faible et plus ramassée.

Parmi les autres caractéristiques, nous pouvons noter également qu'il s'agit d'un territoire avec une part de familles plus importante que pour les EPCI de taille comparable ; une famille étant définie dans cette étude comme un couple avec ou sans enfant, ou une famille monoparentale. Nous avons, nous, 60% de familles sur l'agglomération ; c'est par exemple 34% sur le Grand Chambéry, 49% à Clermont Auvergne Métropole, ce qu'il est intéressant de savoir, notamment pour ajuster notre offre dédiée à l'enfance et à la culture. C'est aussi le sens de notre démarche d'attractivité et cela se retrouve encore plus particulièrement dans les zones rurales, où nous avons 75% de familles.

Puis, sous un angle plus économique, 75% de la population est active, c'est-à-dire en âge de travailler. C'est 72% dans vingt EPCI de taille comparable. C'est un bon point pour le territoire, car cela permet aussi d'attirer des entreprises qui recherchent aussi une capacité à pourvoir leurs emplois sur notre territoire.

Sur le slide suivant, nous allons pouvoir regarder les éléments plus économiques avec un territoire qui, par exemple, offre 119 emplois – il m'a fallu un petit moment pour le comprendre. Donc 119 emplois qui bénéficient à 100 actifs résidant sur notre territoire. C'est-à-dire que Valence Romans Agglo offre même de l'emploi aux territoires adjacents. D'où les 19 de plus que les 100.

On me souffle « les Ardéchois » ... Probablement, mais peut-être pas que.

Le territoire compte également 7300 étudiants. C'est un nombre en croissance : +20% sur les 10 dernières années pour l'ensemble du campus de Valence, ce qui fait de Valence justement le premier pôle universitaire des concentrés de France. Et qui traduit aussi l'attention portée par le territoire à la mise en place de formations adaptées aux besoins des entreprises et puis connectées au monde du travail. Avec un enjeu qu'il faut noter, c'est faire en sorte que les jeunes du territoire étudient et restent travailler sur le territoire. On sait que des clubs d'entreprises du territoire se sont emparés de cette question. Il ne s'agit pas de faire simplement un effort de formation, encore faut-il que, sur la durée, il bénéficie au territoire et aux entreprises du territoire, et donc c'est le programme « J'y suis, j'y reste », qui est porté notamment par le CEV.

Une autre force du territoire, c'est la variété des secteurs d'activité ; 15% des emplois dans l'industrie. C'est le premier secteur de notre agglomération, premier secteur employeur, 15% de l'ensemble des emplois proposés et même 20% si on regarde uniquement l'emploi salarié privé. C'est une spécificité par rapport aux vingt EPCI de taille comparable, où l'industrie ne représente que 9,4% des emplois en moyenne. Parmi les filières d'excellence, l'on peut citer la mécanique, la métallurgie : 4 700 emplois, l'agroalimentaire : 3 700 emplois, mais aussi des secteurs emblématiques comme le cuir : près de 980 emplois, et plus largement le secteur du luxe en pleine expansion. Une nouvelle dynamique se réalise notamment autour de la maroquinerie et de la bijouterie.

Le commerce et les services sont également très présents, ainsi que l'Administration, bien sûr, et le secteur de la santé. Et puis deux spécialités locales qui méritent également d'être évoquées. L'image animée avec le pôle de La Cartoucherie : 700 emplois sur site, et la démarche de start-up de territoire qui a permis de faire émerger une centaine de start-up à impact, avec près de 400 emplois déjà créés. Nous pouvons terminer par les +5% d'emplois salariés entre 2019 et 2022, soit un point de plus que la moyenne des vingt EPCI en comparaison.

En conclusion, je veux juste vous rappeler que ce document est une présentation rapide, un extrait qui montre les forces de notre territoire ; il est à votre disposition, je vous invite à le consulter pour plus de précisions. Merci beaucoup de votre attention.

Développement économique

1. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 AVEC L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DRÔME DES COLLINES – ROYANS – VERCORS »

Rapporteur : Laurent MONNET

La Mission Locale Drôme des Collines – Royans – Vercors est une association dont les prérogatives consistent à :

- accueillir, informer, conseiller et suivre les jeunes de 16 à 25 ans dans l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle,
- activer l'offre et la demande en matière de formation et d'emploi,
- mettre en œuvre et accompagner, en lien avec les partenaires emploi, formation, et sociaux, des actions adaptées,
- activer des dispositifs et des mesures pour stimuler l'accompagnement global et plus spécifiquement vers l'emploi,
- être partenaire des acteurs économiques pour générer les possibilités d'accueil et d'insertion dans les entreprises.

La Mission Locale intervient sur le territoire de Valence Romans Agglo auprès des publics jeunes de 16 à 25 ans domiciliés sur les communes de son périmètre d'intervention, à savoir : Romans-sur-Isère, Bourg-de-Péage, Chatuzange-le-Goubet, St-Paul-les-Romans, Châteauneuf-sur-Isère, Alixan, Charpey, Bésayes, Saint-Vincent-la-Commanderie, Barbières, Rochefort-Samson, Marches, Beaugard-Baret, Hostun, La Baume-d'Hostun, Jaillans, Eymeux, Mours-Saint-Eusèbe, Granges-les-Beaumont, Clérieux, Saint-Bardoux, Génissieux, Triors, Châtillon-Saint-Jean, Peyrins, Parnans, Geyssans, Saint-Michel-sur-Savasse, Montmiral, Le Chalon, Crépol, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Bonnet-de-Valclérieux, Miribel, Saint-Christophe-et-le-Laris, Montrigaud.

Valence Romans Agglo, compétente en matière de développement économique du territoire, souhaite améliorer l'accompagnement du public jeune demandeur d'emploi et des jeunes en difficulté, et optimiser la mise en synergie des interventions de chacun des acteurs dans le cadre de la territorialisation des politiques de l'emploi.

Valence Romans Agglo soutient la Mission Locale pour :

- renforcer et développer l'intégration sociale et professionnelle des jeunes du territoire de Valence Romans Agglo,
- conseiller et accompagner les jeunes vers l'emploi,
- organiser des actions pour l'emploi des jeunes sur le territoire de Valence Romans Agglo,
- collaborer à des opérations organisées en faveur de l'emploi-insertion-formation sur le territoire, visant à réduire les tensions sur le marché du travail.

Il est proposé de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association, afin de préciser les actions que la Mission Locale Drôme des Collines – Royans – Vercors s'engage à conduire conformément à ses statuts, ainsi que les conditions générales selon lesquelles Valence Romans Agglo pourra apporter son soutien financier.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention s'élève à 130 000 euros, au titre des actions menées par la Mission Locale vis-à-vis des publics domiciliés sur le périmètre de l'agglomération.

Toute demande complémentaire devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

La subvention est composée de deux parts : une part fixe à hauteur de 50% du montant de base inscrit au budget de Valence Romans Agglo, et une part variable, liée à la réalisation des objectifs et engagements de l'association, à hauteur de 50% dudit montant de base.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Drôme des Collines – Royans – Vercors, conclue pour l'année 2024,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer à ladite convention,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 95 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 voix

VALLON Cyril, GUILLEMINOT Karine, BROSSE Nathalie

2. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 AVEC L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE AGGLOMÉRATION ET TERRITOIRE DU VALENTINOIS »

Rapporteur : Laurent MONNET

La Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois est une association dont les missions consistent à :

- accueillir, informer, conseiller et suivre les jeunes de 16 à 25 ans dans l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle,
- activer l'offre et la demande en matière de formation et d'emploi,
- mettre en œuvre et accompagner, en lien avec les partenaires emploi, formation, et sociaux, des actions adaptées,
- activer des dispositifs et des mesures pour stimuler l'accompagnement global et plus spécifiquement vers l'emploi,
- être partenaire des acteurs économiques pour générer les possibilités d'accueil et d'insertion dans les entreprises.

La Mission Locale située à Valence intervient sur le territoire de Valence Romans Agglo auprès des publics jeunes de 16 à 25 ans domiciliés sur les communes de son périmètre d'intervention, à savoir : Valence, Bourg-lès-Valence, St-Marcel-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Chabeuil, Montmeyran, Malissard, Montélier, Montéléger, Beaumont-lès-Valence, La Baume-Cornillane, Upie, Beauvallon, Etoile, Ourches, Barcelonne, Chateaudouble, Combovin, Montvendre, Peyrus.

Valence Romans Agglo, compétente en matière de développement économique du territoire, souhaite améliorer l'accompagnement du public jeune demandeur d'emploi et des jeunes en difficulté, et optimiser la mise en synergie des interventions de chacun des acteurs dans le cadre de la territorialisation des politiques de l'emploi.

Valence Romans Agglo soutient la Mission Locale pour :

- renforcer et développer l'intégration sociale et professionnelle des jeunes du territoire de Valence Romans Agglo,
- conseiller et accompagner les jeunes vers l'emploi,
- organiser des actions pour l'emploi des jeunes sur le territoire de Valence Romans Agglo,
- collaborer à des opérations organisées en faveur de l'emploi-insertion-formation sur le territoire, visant à réduire les tensions sur le marché du travail.

Il est proposé de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association, afin de préciser les actions que la Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois s'engage à conduire conformément à ses statuts, ainsi que les conditions générales selon lesquelles Valence Romans Agglo pourra apporter son soutien financier.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention s'élève à 197 000 euros, au titre des actions menées par la Mission Locale vis-à-vis des publics domiciliés sur le périmètre de l'agglomération.

Toute demande complémentaire devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

La subvention est composée de deux parts : une part fixe à hauteur de 50% du montant de base inscrit au budget de Valence Romans Agglo, et une part variable, liée à la réalisation des objectifs et engagements de l'association, à hauteur de 50% dudit montant de base.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois, conclue pour l'année 2024,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 92 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 6 voix

ESPRIT Aurélien, GUILLON Eliane, BOUIT Séverine, GOT Damien, BLACHE Thomas, FAURIEL Sylvain

3. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2026 AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE 26-07

Rapporteur : **Nicolas DARAGON**

INITIACTIVE 26-07 est une association dont l'objet est de déceler et favoriser les initiatives porteuses d'activité économique et d'emploi, d'apporter son expertise au développement d'activités locales, d'accompagner et financer des projets de création et de reprise d'entreprises.

Pour la réalisation de son objet, elle mobilise les outils d'intervention suivants : concours financiers, accompagnement et suivi des bénéficiaires, animation d'un réseau d'entrepreneurs et d'acteurs économiques sur son territoire.

INITIACTIVE 26-07 est membre des réseaux Initiative France et France Active.

INITIACTIVE 26-07 s'adresse à deux types de publics :

- Les personnes qui ont un projet de création, de reprise ou de développement d'une très petite entreprise (jusqu'à 5 ans après le démarrage), quel que soit leur statut (salarié, demandeur d'emploi, ...) et qui créent leur emploi dans l'entreprise.
- Les associations employeuses d'utilité sociale et les autres structures (SCOP, SCIC, SIAE...) relevant de l'agrément « entreprise solidaire » qui ont un projet de création, reprise, consolidation ou développement.

Il est proposé de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association, afin de préciser les actions que l'association INITIACTIVE 26-07 s'engage à conduire conformément à ses statuts, ainsi que les conditions générales dans lesquelles Valence Romans Agglo pourra apporter son soutien financier.

La convention est conclue pour les années 2024, 2025 et 2026.

La subvention allouée pour l'année 2024 s'élève à 123 000 euros.

Pour les années suivantes, le montant maximum de la subvention sera basé sur le montant de 2024, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget de Valence Romans Agglo et sous réserve du respect des engagements de l'association.

Toute demande complémentaire devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association INITIACTIVE 26 07, conclue pour les années 2024, 2025 et 2026,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2 voix
FAURIEL Sylvain, MONNET Laurent

4. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2026 AVEC LA PLATEFORME EMPLOI

Rapporteur : Nicolas DARAGON

La Plateforme Territoriale de l'Emploi, de la Formation et de l'Entreprise Drôme Ardèche dite « La Plateforme Emploi » est une association à but non lucratif issue de la fusion de l'Institut de la Deuxième Chance 26-07 et du DIEDAC PLIE.

Elle porte différents dispositifs dont l'objectif est de favoriser le développement économique du territoire ainsi que l'accès et/ou le retour à l'emploi des personnes confrontées à une exclusion durable du marché de l'emploi. Outil territorial de mise en œuvre des politiques publiques liées à l'emploi, l'association est au service des collectivités, des entreprises, des usagers et de l'ensemble des opérateurs économiques du territoire.

La Plateforme Emploi a pour objet :

- de porter des dispositifs ayant pour but de favoriser l'accès à l'emploi des personnes,
- de mettre en œuvre des dispositifs et actions dans les domaines de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement global des publics dans les domaines de l'emploi, de la formation, et de la citoyenneté,
- de favoriser la coopération entre partenaires publics et privés dans le domaine de ses compétences autour d'un projet de territoire construit à partir d'un diagnostic, d'un plan d'action, d'une programmation et d'une évaluation partagés,
- de garantir la complémentarité dans l'action et favoriser la mutualisation des moyens en vue d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises, en assurant l'interface entre eux.

Valence Romans Agglo y est représentée par un élu qui siège au conseil d'administration de l'association.

Il est proposé de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association afin de préciser les actions que la Plateforme Emploi s'engage à conduire sur le territoire de Valence Romans Agglo, selon un plan d'actions « Agir pour l'emploi » annexé à la convention, ainsi que les conditions générales dans lesquelles Valence Romans Agglo pourra apporter son soutien financier.

La convention est conclue pour les années 2024, 2025 et 2026.

La subvention allouée pour l'année 2024 s'élève à 30 300 euros.

Pour les années suivantes, le montant maximum de la subvention sera basé sur le montant de 2024, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget de Valence Romans Agglo et sous réserve de l'envoi préalable d'un dossier de demande de subvention composé d'un courrier de demande de subvention et du plan d'action prévisionnel de l'année N+1, et du respect des engagements de l'association.

Toute demande complémentaire devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens avec la Plateforme Emploi pour la mise en œuvre d'un plan d'actions « Agir pour l'emploi » sur le territoire de Valence Romans Agglo, conclue pour les années 2024, 2025 et 2026,

- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

*N'ont pas pris part au vote : 2 voix
FAURIEL Sylvain, MONNET Laurent*

5. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2026 AVEC LA PLATEFORME EMPLOI POUR LE DISPOSITIF ECOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE
Rapporteur : Nicolas DARAGON

La Plateforme Territoriale de l'Emploi, de la Formation et de l'Entreprise Drôme Ardèche dite « La Plateforme Emploi » est une association à but non lucratif issue de la fusion de l'Institut de la Deuxième Chance 26-07 et du DIEDAC PLIE.

Elle porte différents dispositifs dont l'objectif est de favoriser le développement économique du territoire ainsi que l'accès et/ou le retour à l'emploi des personnes confrontées à une exclusion durable du marché de l'emploi. Outil territorial de mise en œuvre des politiques publiques liées à l'emploi, l'association est au service des collectivités, des entreprises, des usagers et de l'ensemble des opérateurs économiques du territoire.

La Plateforme Emploi a pour objet :

- de porter des dispositifs ayant pour but de favoriser l'accès à l'emploi des personnes,
- de mettre en œuvre des dispositifs et actions dans les domaines de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement global des publics dans les domaines de l'emploi, de la formation, et de la citoyenneté,
- de favoriser la coopération entre partenaires publics et privés dans le domaine de ses compétences autour d'un projet de territoire construit à partir d'un diagnostic, d'un plan d'action, d'une programmation et d'une évaluation partagés,
- de garantir la complémentarité dans l'action et favoriser la mutualisation des moyens en vue d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises, en assurant l'interface entre eux.

La Plateforme Emploi met en œuvre le dispositif de l'Ecole de la 2ème chance (E2C), dont l'objectif est de faire évoluer les publics en situation de précarité, et les accompagner vers l'emploi et ou la qualification, en lien avec les dispositifs d'insertion et de formation.

Valence Romans Agglo soutient ce dispositif au regard de la situation de précarité des jeunes sans diplôme du territoire de son territoire, compte tenu de l'intérêt de renforcer et développer la démarche d'intégration sociale et professionnelle de ce public.

Il est proposé de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association afin de préciser les actions que la Plateforme Emploi s'engage à conduire pour la mise en œuvre du dispositif de l'Ecole de la deuxième chance, ainsi que les conditions générales dans lesquelles Valence Romans Agglo pourra apporter son soutien financier.

La convention est conclue pour les années 2024, 2025 et 2026.

La subvention allouée pour l'année 2024 s'élève à 85 000 euros.

Pour les années suivantes, le montant maximum de la subvention sera basé sur le montant de 2024, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget de Valence Romans Agglo et sous réserve du respect des engagements de l'association.

Toute demande complémentaire devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec la Plateforme Emploi pour la mise en œuvre du dispositif de l'Ecole de la deuxième chance, conclue pour les années 2024, 2025 et 2026,**

- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2 voix

FAURIEL Sylvain, MONNET Laurent

6. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 AVEC L'ASSOCIATION DIGITAL LEAGUE

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

DIGITAL LEAGUE est le cluster des entreprises numériques en Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fédérant plus de 500 entreprises, écoles et laboratoires, sa mission est de soutenir et d'accélérer l'économie et l'emploi de la filière numérique en Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle met en œuvre toute action qui vise à accroître la performance de ses entreprises adhérentes, fédérer les acteurs de la filière, faciliter la mise en relation entre les entreprises de la filière et les écoles supérieures du territoire.

Elle participe et anime la plateforme et les comités Archimède, propose des formations professionnelles et organise ou co-organise divers évènements (Mardinnov, Drôme Digital Days) visant à promouvoir la filière numérique et à sensibiliser les entreprises aux enjeux de la transformation numérique de notre économie.

Il est proposé de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association afin de préciser les actions que l'association DIGITAL LEAGUE s'engage à conduire conformément à ses statuts, ainsi que les conditions générales dans lesquelles Valence Romans Agglo pourra apporter son soutien financier.

Un prisme particulier sera demandé pour l'animation de l'écosystème durant cette convention triennale dans le lien entre l'écosystème des offreurs de solutions numériques et le monde industriel (dans le cadre de Territoire d'Industrie).

La convention est conclue pour l'année 2024.

La subvention allouée pour l'année 2024 s'élève à 25 000 euros.

Toute demande complémentaire devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- *d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association DIGITAL LEAGUE, conclue pour l'année 2024,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 98 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

7. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 AVEC L'ASSOCIATION LE MOULIN DIGITAL DANS LE CADRE DU CAMPUS NUMÉRIQUE IN THE ALPS

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

Pour répondre aux besoins de recrutement de codeurs, il est apparu dès 2016 aux acteurs de la French Tech in the Alps qu'il était possible de proposer une offre de formation dédiée au codage par la mise en place d'un cursus adapté. Ainsi avec l'appui de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des organismes collecteurs de formation et de Pôle Emploi, une formation qualifiante délivrée par le CNAM a été mise en place en 2016 à Grenoble sous le label de la French Tech in the Alps dénommée « Campus numérique in the Alps ».

Le cursus proposé débouche sur, selon les parcours, une validation du titre RNCP de niveau 5 ou 6 (équivalent Bac+2 et Bac+3).

Les stagiaires devront remplir plusieurs critères cumulatifs :

- Être demandeur d'emploi,
- Avoir au moins le niveau Bac (ou Bac +2),
- Avoir un projet de carrière dans les métiers du numérique.

Trois antennes de ce campus numérique ont été créées : l'une à Valence fin 2017, puis à Annecy et Chambéry. L'antenne valentinoise est gérée par le Moulin Digital et accueille un effectif de 15 stagiaires passé à 22 dès la deuxième promotion, puis 27 sur l'ensemble des 2 promotions en 2022 selon le rapport d'activité.

Deux formations sont actuellement proposées pour 2024 : « Devop » : ingénierie informatique et pratique visant à l'unification du développement logiciel et des infrastructures informatiques (1204 heures de formation suivies de 12 mois d'alternance), et Développeur logiciel (805 heures de formation suivies de 12 mois d'alternance).

Valence Romans Agglo, qui finance la French Tech sur son territoire, a souhaité poursuivre son engagement pour le développement économique des entreprises en soutenant ce projet dès sa création.

Il est proposé de signer une convention d'objectifs avec l'association afin de préciser les actions que le Moulin Digital s'engage à conduire au titre du Campus numérique in the Alps, ainsi que les conditions générales dans lesquelles Valence Romans Agglo pourra apporter son soutien financier.

La convention est conclue pour l'année 2024.

La subvention allouée pour l'année 2024 s'élève à 45 000 euros.

Toute demande complémentaire devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- *d'approuver la convention d'objectifs avec le Moulin Digital au titre du Campus numérique in the Alps, conclue pour l'année 2024,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 95 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 voix

LARUE Fabrice, FAURIEL Sylvain, SOULIGNAC Franck

8. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 AVEC L'ASSOCIATION LE MOULIN DIGITAL DANS LE CADRE DE LA FRENCH TECH

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

La French Tech désigne l'écosystème des startups françaises et de tous ceux qui le composent - d'où qu'ils viennent, en France et à l'international. C'est également un mouvement, soutenu par le gouvernement, et porté par les entrepreneurs qui créent de la valeur par l'innovation, l'intelligence et l'agilité.

La Mission French Tech soutient cette dynamique des startups en développant des programmes, en organisant des événements, en créant des opportunités de financement, en élaborant de politiques publiques et en animant un puissant réseau de communautés French Tech à travers le monde.

L'Etat a choisi de labéliser les territoires en raison du dynamisme particulier de leur écosystème. French In the Alps constitue l'une de ces 13 capitales labélisées en avril 2019. French Valence in the Alps Romans constitue l'une des 5 communautés (avec Grenoble, Annecy, Chambéry et le Genevois français) qui composent cette capitale.

Son action est pilotée par un « board » qui regroupe en très grande majorité de startups, de PME et de grandes entreprises.

L'animation et la coordination des actions et projets est assurée par l'équipe de l'association Le Moulin Digital.

Valence Romans Agglo soutient le Moulin Digital pour :

- contribuer aux objectifs généraux de la French Tech : accélérer les start-ups pour « créer les champions de demain », favoriser la diversité et promouvoir la « tech for good »,
- accompagner les instances de gouvernance de la French Tech in the Alps Valence Romans,
- participer aux réunions au sein de la French Tech in the Alps ou de la mission French Tech et représenter les instances locales au côté du Président du « board »,
- proposer et participer à l'animation de l'espace totem de French Tech in the Alps Valence Romans,
- un prisme particulier sera demandé pour l'animation de l'écosystème durant cette convention triennale dans le lien entre les start-ups Tech et le monde industriel (dans le cadre de Territoire d'Industrie).

Membre fondateur de l'association, Valence Romans Agglo est représentée au sein du conseil d'administration par trois élus.

Il est proposé de signer une convention d'objectifs avec l'association afin de préciser les actions que le Moulin Digital s'engage à conduire dans le cadre de la French Tech, ainsi que les conditions générales dans lesquelles Valence Romans Agglo pourra apporter son soutien financier.

La convention est conclue pour l'année 2024.

La subvention allouée pour l'année 2024 s'élève à 75 000 euros.

Toute demande complémentaire devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- *d'approuver la convention d'objectifs avec le Moulin Digital au titre de la French Tech, conclue pour l'année 2024,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 95 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 voix

LARUE Fabrice, FAURIEL Sylvain, SOULIGNAC Franck

9. OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT DES ETUDIANTS (OTLE) - CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2028

Rapporteur : Véronique PUGEAT

En 2019, les intercommunalités Grenoble-Alpes Métropole, Valence Romans Agglo, Grand Lac, Grand Annecy, Grand Chambéry, l'Université Grenoble Alpes, l'Université Savoie Mont-Blanc, le GIP Campus UGA Valence Drôme Ardèche, le CROUS Grenoble-Alpes et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise se sont associés pour manifester leur intérêt en faveur de la création d'un observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE).

La finalité de l'OTLE du sillon alpin est d'analyser l'offre et la demande de logements de tous les étudiants, qu'ils suivent ou non un cursus universitaire. Sa valeur ajoutée réside en une connaissance transversale, géographique, adaptée aux contextes locaux, et partagée à tous les niveaux (décideurs politiques et techniques ainsi que professionnels de terrain) des données d'observation du territoire du sillon alpin.

L'OTLE du sillon alpin a pour objectifs de proposer des études locales sur la base d'indicateurs définis par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme pour :

- disposer de données homogènes relatives au logement étudiant sur l'ensemble du territoire de l'Académie de Grenoble ;
- d'établir une cartographie des besoins relatifs au logement étudiant, en vue d'adapter ensuite les politiques locales en la matière.

Les données sont analysées à l'échelle du sillon alpin et à l'échelle de chaque territoire sous forme de focus.

La participation financière de Valence Romans Agglo est de l'ordre de 3 200 euros par an.

La première convention entre les membres partenaires arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour 5 ans afin de poursuivre la collaboration à l'échelle du sillon alpin et d'assurer la continuité des travaux de l'OTLE.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- *d'approuver la convention de partenariat 2024-2028 relative à l'observatoire du logement des étudiants du sillon alpin,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention de partenariat,*
- *d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 98 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

Monsieur Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo, se retire de la salle pour le vote de la délibération suivante.

La présidence est assurée par madame Marie-Hélène THORAVAL, 1ère Vice-présidente.

10. GIP CAMPUS UGA VALENCE DRÔME ARDÈCHE : APPROBATION DE LA CONVENTION GÉNÉRALE PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT 2023-2026

Rapporteur : Christian GAUTHIER

Par délibération n°2021-187 en date du 13 octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé les nouvelles conventions de fonctionnement et de financement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) UGA Campus Valence Drôme Ardèche pour des raisons de simplification et pour associer le CROUS dans la gouvernance.

Le GIP Campus UGA Valence Drôme Ardèche poursuit ses missions principales, à savoir :

- la création et la promotion des filières d'enseignement supérieur et universitaires sur le site de Valence et sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche,
- la gestion et la coordination des services étudiants communs à tous les établissements universitaires valentinois (santé, sport, bibliothèque, orientation et insertion, ...).

La convention constitutive du GIP d'une part, et la convention générale pluriannuelle de financement du GIP d'autre part, ont été établies pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Le GIP Campus UGA Valence Drôme Ardèche propose d'actualiser la convention générale pluriannuelle de financement fixant la participation de chacun de ses membres, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, justifiant le projet soumis en annexe.

Les modifications, sans impact financier pour Valence Romans Agglo, viennent acter :

- la modification de la contribution en ressources humaines du Département de la Drôme, de 3 à 1 Equivalent Temps Plein, avec valorisation de la contribution financière en compensation,
- une évolution des modalités de contribution de l'UGA, et notamment de sa direction générale déléguée des Bibliothèques (BAPSO), dans un souci de simplification des flux financiers et de gestion.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la nouvelle convention générale pluriannuelle de financement du GIP Campus UGA Valence Drôme Ardèche fixant la participation de chacun de ses membres,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 92 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 6 voix

AMIRI Kerha, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, DARAGON Nicolas, PAULET Cécile, PUGEAT Véronique

Monsieur Nicolas DARAGON réintègre la séance et reprend la présidence de la séance.

L'arrivée de monsieur Florian REVERDY et de madame Julie HERMANN modifie l'effectif présent.

Développement durable

1. PRINCIPE DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DUP DANS LE CADRE DU PROJET DU NOUVEAU REFUGE DES BERAUDS À ROMANS-SUR-ISÈRE

Rapporteur : Fabrice LARUE

Dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération, l'ambition de développer et adapter les services à la population prévoit d'améliorer le fonctionnement des fourrières animales qui assurent la prise en charge et l'entretien des animaux errants ou saisis. Aussi, les refuges sur le territoire seront rénovés par la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, compétente en matière d'animaux errants.

Les locaux de la fourrière animale « Refuge des Bérauds » situés 6 rue des Frères Lumières à Romans-Sur-Isère, gérés par l'association Refuge des Bérauds, ont été mis à disposition de Valence Romans Agglo en application de sa compétence de gestion des animaux errants. Toutefois, la vétusté et l'insalubrité du bâtiment ne permet plus son utilisation et l'accueil des animaux dans des conditions acceptables. Aussi des travaux de rénovation seront engagés par la collectivité en attendant la construction d'un nouveau refuge. Cependant l'amélioration des locaux est difficile à mettre en œuvre tant sur la faisabilité technique que financière. Dans une volonté de maintenir un service à la population et d'adapter ce service aux besoins de celle-ci, il est nécessaire de procéder à la construction d'un nouvel équipement.

Un arrêté préfectoral datant du 17 juillet 2008 prévoyait une capacité maximale de 220 chiens et 50 chats sur l'ensemble des locaux, à savoir la fourrière et le refuge. La capacité d'accueil est établie en tenant compte de la qualité, de la vocation et de l'utilisation des milieux environnants ainsi que de la gestion équilibrée en ressource en eau. Cependant, la superficie du bâtiment, soit 4 518 m², outre l'insalubrité des locaux, ne permet pas de pallier aux besoins du territoire. A ce jour la capacité d'accueil est inférieure aux prescriptions de l'arrêté susmentionné, soit environ 70 chiens.

Par ailleurs, l'activité de la fourrière est mise à disposition de trente-quatre communes de Valence Romans Agglo, soit 61 218 habitants et cinquante et une communes hors du territoire de l'agglomération, soit 88 597 habitants.

Afin de construire un nouveau bâtiment pour répondre aux besoins du territoire et en accord avec la commune, une recherche foncière a été effectuée et la parcelle cadastrée section DP n°16 appartenant à la SCI Robert est la meilleure solution pour le projet (en termes de proximité, et de cohabitation avec le voisinage). Des négociations amiables pour l'acquisition de la parcelle sont menées entre la collectivité et les propriétaires, et également avec l'exploitant.

Ce projet de relocalisation du refuge des Bérauds dans de nouveaux locaux répond à une demande de service public visant à développer et améliorer les services à offrir à la population de la partie nord du territoire, mais également, ledit projet constitue une protection suffisante contre les dangers ou inconvénients pour la commodité du voisinage. Pour garantir la réalisation de ce projet sur les années futures, la collectivité a décidé en parallèle d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique et d'engager dès à présent des travaux visant à rénover les locaux actuels.

De plus, la parcelle susmentionnée est classée en zone agricole et ne permet pas à ce jour la construction du nouveau refuge. La construction de ce refuge est donc conditionnée par une modification ou révision du PLU. La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 a créé la procédure de déclaration de projet. Cette loi a ouvert la possibilité pour l'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements de se prononcer par déclaration de projet sur l'intérêt général d'une opération d'aménagement au titre de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, et ainsi permettre d'adapter le document d'urbanisme par une procédure de mise en compatibilité. La présente déclaration de projet porte sur la mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme de la commune de Romans-sur-Isère.

Aussi il est proposé que soit délégué au Président le pouvoir de lancer la procédure de déclaration d'utilité publique et la procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de Romans dans le cadre du dossier de construction du nouveau refuge des BERAUDS aux fins d'acquisition de la parcelle DP n°16.

Isabelle PAGANI

Merci, Monsieur le Président, merci, Monsieur LARUE pour la présentation de cette délibération.

J'aurais simplement quelques questions à vous poser par rapport à l'organisation de ce dossier.

Si j'ai bien compris, le refuge des Bérauds va perdre l'activité de sa fourrière, ce qui va engendrer bien évidemment une perte financière pour l'association. Est-ce que vous envisagez à terme d'en rouvrir une sur le territoire romanais, sachant que c'est du service public ? À mon sens, il y a quand même une réelle volonté, une réelle nécessité à ce qu'une fourrière puisse exister sur le territoire romanais, puisque c'est un service public et l'on craint, par rapport à ce qui nous remonte, que la population qui se retrouve à devoir transporter un animal au sein du refuge n'aura pas envie d'aller sur Valence s'il n'y a pas de fourrière, et l'animal risque d'être abandonné.

Et puis, une autre question que je me pose concerne le fait que vous envisagiez d'investir une somme de 100 000 € pour rénover la structure en place. Je suis allée la visiter et je suis bien consciente qu'il y a vraiment besoin de faire des choses rapidement. Mais en même temps, vous nous annoncez la construction également d'une structure sur Romans, donc quelle est la pertinence de cet investissement, sachant que vous êtes en train de travailler de façon active, semble-t-il, pour la construction d'un nouvel équipement ?

Et puis, in fine, j'aurais voulu savoir, puisque c'est le choix de votre mandat, est-ce que vous pensez que cette structure sera construite d'ici la fin du mandat ? Eu égard aux difficultés techniques que vous êtes en train de soulever ce soir et notamment par rapport au propriétaire actuel, par rapport à l'exploitant agricole qui exerce son activité, donc il y a un lien avec la Safer, etc., etc.

Merci, j'espère ne pas avoir été trop longue.

Fabrice LARUE

Effectivement, différentes questions, différents points à aborder.

Nous sommes sur un double fonctionnement actuel qui est avec une structure associative, Les Bérauds, qui gère le refuge et la fourrière, qui sont deux statuts différents. Donc, le refuge, géré par une association, peut être financé par des subventions des collectivités, et la fourrière est une délégation, puisqu'on a lancé une consultation et ce marché a pris forme le 1^{er} février de cette année, donc on est sur une prestation encadrée par le code des marchés publics. Donc, nous sommes sur deux fonctionnements différents et sur deux activités qui ne sont pas, logiquement, cumulables et fongibles. C'est d'ailleurs l'une des difficultés qu'on a avec le refuge des Bérauds actuel, c'est-à-dire qu'on a beaucoup de mal à identifier ce qui est du ressort comptable de la fourrière et ce qui est du ressort comptable de la partie refuge. Donc voilà, nous sommes en train de travailler avec eux, de les accompagner justement pour avoir une visibilité et des bilans prévisionnels qui soient optimisés, qui soient objectifs, donc un accompagnement est fait à ce niveau-là. La perte financière, elle sera accompagnée par l'Agglomération, bien entendu ; elle est entendue, partagée et l'on est en train de la calibrer à son juste niveau et à son juste besoin. C'est le travail d'accompagnement qui est fait à l'heure actuelle ; des premiers fonds vont être versés pour permettre à l'association de continuer à faire son activité.

Concernant le transport, vous parliez effectivement du fait que des personnes romaines ou de la région romaine pourraient se trouver dans la difficulté de venir transporter des animaux à la fourrière valentinoise si elle venait à être unique. Le contrat qui vient d'être réalisé avec la SPCAL prévoit que ce soit la société qui vienne récupérer les animaux sur la commune et non plus les gens qui transportent, contrairement au fonctionnement qu'il y avait jusqu'à maintenant avec le refuge. Il est vrai que le refuge des Bérauds ne faisait pas la capture et que la fourrière valentinoise faisait, par le biais du délégataire, la capture. Donc ce fonctionnement sera harmonisé sur l'ensemble du territoire. C'est-à-dire que les gens n'auront plus à se déplacer pour venir apporter un animal abandonné et ils devront contacter un numéro par le biais de la mairie et du référent de la collectivité pour que la société vienne prendre l'animal sur la commune. Donc voilà, il n'y a pas de problème à ce niveau-là, et l'engagement pris aussi par le délégataire, c'est que l'animal qui serait capturé sur le territoire romain reviendrait bien entendu au refuge romain dès la fin du délai légal de conservation par la fourrière.

Sur l'ambition de livrer l'équipement avant la fin du mandat, oui, je vous la confirme. Si effectivement les difficultés viennent à s'accumuler, nous essaierons de faire au mieux, mais je ne peux pas m'avancer là-dessus. Nous mettons tout en capacité et en possibilité de livrer l'équipement sur le mandat. La négociation foncière est effectivement l'un des points qui peut être bloquant, c'est pour cela que l'on travaille dessus assez régulièrement avec tous les partenaires. Sur la volonté actuelle d'avoir un seul équipement de fourrière, c'est effectivement la tendance. Cependant, les études ne sont pas finalisées à l'heure actuelle, donc il pourrait éventuellement y avoir une petite annexe qui soit jumelée au refuge des Bérauds. Mais quoi qu'il en soit, cette annexe ne serait plus gérée, de toute façon, par l'association des Bérauds, mais uniquement par le délégataire.

Ce sont des choses qui sont encore en questionnement et en réflexion.

Nicolas DARAGON

Merci. Pour mémoire, les communes du nord du territoire qui souhaiteraient garder comme lieu de fourrière le site de Romans peuvent conventionner en direct, ce qui veut dire que cette liberté a été laissée. Mais je pense, compte tenu de l'état du refuge des Bérauds, que ce n'est pas une bonne idée. Mais après chacun est libre de le faire. Vous avez compris que la discussion se passe très bien et qu'évidemment, il y a une phase un peu complexe avant d'entamer une rénovation temporaire, puis une construction d'un véritable refuge digne du nord de notre territoire. Au sujet de la distance, je voudrais rappeler simplement que le site de Valence va capturer jusqu'à Privas et même un peu plus loin, 50 kilomètres, donc cela veut dire que le sujet de la distance n'est, en vérité, pas un sujet. C'est à la fois la structure d'accueil qui pose des difficultés et ensuite la forme de concession du marché, puisqu'en l'espèce, il ne s'agissait plus d'un marché attribué selon les règles en vigueur. Donc il nous fallait remettre les choses dans l'ordre. C'est l'occasion de le faire et évidemment nous sommes tous pressés d'avoir une meilleure solution sur le nord du territoire, au même titre qu'une solution est en train d'avancer pour le sud du territoire également, pour moderniser les choses.

Annie ROCHE

Merci, bonsoir. Qu'un refuge animalier soit considéré d'utilité publique et que l'accueil y soit correct, certes, mais que la recherche foncière n'ait abouti qu'à l'acquisition d'une parcelle agricole, moi je dis non. Merci.

Nicolas DARAGON

Ne confondez pas refuge et fourrière. Et puis, ces activités sont considérées comme agricoles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5211-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2023-11-20-00003 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglomération ;

Considérant que Valence Romans Agglo est compétente en matière d'animaux errants, soit en matière de gestion des fourrières et refuges animaliers ;

Considérant le procès-verbal de mise à disposition des biens de Romans-sur-Isère à la communauté d'agglomération dans le cadre du transfert de compétences en matière d'animaux errants ;

Considérant la convention entre Valence Romans Agglo et l'association Refuge des Bérauds portant mise à disposition de locaux ;

Considérant la possibilité de déléguer au Président de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de Romans dans le cadre de la construction du nouveau refuge des Bérauds ;

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de déléguer** à Monsieur le Président ou son représentant la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique et de la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de Romans dans le cadre du projet de construction du nouveau refuge des Bérauds, ainsi que toutes les démarches afférentes à ces procédures, notamment la saisine du Préfet pour l'ouverture de l'enquête publique préalable à la DUP et l'enquête parcellaire conjointe,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

Cycle de l'eau

1. DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE SUR LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

Rapporteur : Nathalie NIESON

Sur le territoire de Valence Romans Agglo, environ 300 Zones Humides sont recensées (hors Zones Humides inférieure à 1000 m²), représentant une surface totale de 4 755 Hectares. Dans un contexte géologique et climatique de type subméditerranéen, elles sont toutes situées à proximité de cours d'eau ou de sources, et constituent de véritables corridors biologiques (Trame bleue).

Ces zones humides sont rares et vulnérables. Les services écosystémiques rendus par ces milieux sur la ressource en eau sont nombreux, autant sur le plan qualitatif (épuration avant infiltration) que sur le plan quantitatif (stock/restitution lors d'événements de crue/de sécheresse). Leur rôle de maintien de la biodiversité et d'atténuation de l'impact du changement climatique en font aussi des secteurs stratégiques et essentiels pour un développement durable du territoire.

La Stratégie Aires Protégées, mise en œuvre par les services de l'Etat et qui s'inscrit dans la Loi Climat et Résilience, prévoit un objectif de 30% de territoire protégé dans chaque département, dont 10% en protection forte, à horizon 2030. Dans ce cadre, des sites naturels dont des Zones Humides peuvent être classés en vue de leur protection (Espace Naturels Sensibles, Zone Natura 2000, etc...) et/ou faire l'objet d'Arrêtés de Protection Préfectoraux (Arrêtés Préfectoraux de Protection Habitats Naturels, Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope, Arrêtés Préfectoraux de Protection Géotope, etc...). Cette stratégie peut venir en soutien et en complémentarité de la stratégie de l'Agglo sur les Zones Humides. La Stratégie Aire Protégées déclinée dans le Département de la Drôme a permis de classer à ce jour 1,84% du territoire en protection forte. 11 Arrêtés Préfectoraux de Protection sont en vigueur (8 en protection de Biotope et 3 en protection d'habitats naturels). A ce jour, aucun périmètre de protection n'existe sur Valence Romans Agglo, le plus proche étant celui du marais de Montoisson.

Actuellement sur le territoire de l'Agglo, 10 sites font l'objet d'un programme de gestion porté par diverses entités (Communes, Agglo, Département, Conservatoire des Espaces Naturels). Les 10 sites représentent 111 Ha, répartis sur 6 communes (Valence, Chabeuil, Montélier, Beaumont, Montéléger, Etoile), dont 2 sites sont gérés par l'Agglo pour une superficie de 83 Ha (Espace Naturel Sensible des Couleures à Valence et Espace Naturel Sensible de la Véore à Beaumont et Montéléger).

Le SAGE du Bas-Dauphiné-Plaine de Valence, porté par le Département de la Drôme, prévoit comme objectif majeur la restauration/conservation des Zones Humides.

L'étude cadre « Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides » menée en 2021-2022 par Valence Romans Agglo a permis de hiérarchiser plusieurs secteurs, en croisant les services rendus par chaque zone avec leur état de dégradation et/ou de pression subie. Cela permet de prioriser les nécessités d'intervention et de développer une stratégie visant à préserver et restaurer ces milieux.

La stratégie proposée comprend les 5 objectifs suivants :

- PROTECTION

- Intégrer des objectifs de protection sur l'ensemble des Zones Humides recensées sur le territoire (4750 Ha à ce jour) dans les documents de planification supra-communale (SCOT et SAGE),
- Réaliser et transmettre le porter à connaissance des zones humides à chacun des Maires, à l'échelle de leur commune et à l'échelle globale de l'agglo,
- Demander aux Maires d'intégrer systématiquement un règlement spécifique sur la protection de l'ensemble des Zones Humides recensées (4750 Ha à ce jour) de leur commune lors des révisions/modifications des PLU,
- Transmettre aux services de l'Etat (DDT, Service Eau – Forêt – Espaces Naturels) les zones prioritaires qui pourraient être intégrées en Aires Protégées. Sur ces secteurs, des arrêtés de Protection Préfectoraux pourront être pris. 675 ha ont été identifiés prioritairement : il s'agit principalement des grandes roselières autour de l'Isère, du Vieux Rhône à Etoile-sur-Rhône, ou de l'amont du Bassin Versant de la Véore,
- Accompagner les propriétaires qui seront impactés par des arrêtés de Protection Préfectoraux, par la mise en place de Mesures Compensatoires et/ou d'accompagnement technique,

- CONNAISSANCE :

- Définir l'emprise des Zones Humides (Espace de Bon Fonctionnement) et/ou réaliser des inventaires Faunes/Flores/Habitats et pour les secteurs qui font l'objet de questionnements. Le niveau de la nappe pourra être précisé en fonction des secteurs et du fonctionnement hydrologique de la Zone Humide.

4 Zones Humides font actuellement l'objet de questionnements et seront investiguées par Valence Romans AGGLO à partir de 2024. Il s'agit de sites situés sur les communes de Montélier, Montmeyran, Montoisson et Peyrins (caractère humide remis en cause, nouveau site potentiellement en ZH, altération non identifiée, etc...). Ces investigations pourraient conclure à un besoin de restauration pour ces 4 sites (voir objectif RESTAURATION).

- RESTAURATION : élaboration du plan de gestion (18 à 24 mois) puis mise en œuvre des restaurations prévues dans le plan de Gestion (durée minimum de 5 ans)

- Prendre en charge la gestion de la totalité des sites connus comme étant à restaurer à ce jour,
- Prendre en charge la gestion de nouveaux sites au regard de l'acquisition de nouvelles connaissances,
- Demander la labélisation des sites gérés par l'AGGLO en ENS départemental/ENS Local,

A ce jour, 15 sites sont à restaurer en priorité (230 Ha). 10 font déjà l'objet d'un document de gestion (111 Ha), dont 2 sont portés par Valence Romans AGGLO (82 Ha).

Sur les 5 Zones Humides suivantes restantes à restaurer en priorité, l'élaboration des plans de Gestion sera réalisée en 2024/2025 :

- L'ensemble des Bachassiers sur les communes de Chabeuil et Montvendre, environ 50 Ha,
- L'ensemble des sites Merline et Chabot sur la commune de Chatuzange-le-Goubet, environ 47 Ha,
- La Zone Humide du Marais des Vernais sur la commune de Charpey, environ 6 Ha,
- La Zone Humide des Guilhomonts et autour de la Joyeuse, sur la commune de Parnans, environ 12 Ha,
- La Zone Humide du Bois de Groubat autour de la Joyeuse, sur la commune de Parnans, environ 4 Ha

Ce sont donc 5 nouveaux sites représentant 119 Ha qui feront l'objet d'un Plan de Gestion portés par Valence Romans AGGLO à partir de 2025/2026 ; et la totalité des sites connus à ce jour comme étant à restaurer en priorité feront l'objet d'un document de gestion à compter de 2025/2026. Les plans de Gestions incluent de fait un volet de maîtrise foncière et/ou des usages (clause environnementale).

Cette stratégie sera évolutive dans la mesure où les nouvelles connaissances acquises par Valence Romans Agglo (voir Objectif CONNAISSANCE), par les communes, ou par des aménageurs, pourraient permettre de proposer la restauration de nouvelles zones.

Une fois que les Zones Humides prioritaires à la restauration seront sous gestion (à partir de 2026), et si les connaissances acquises n'apportent pas de nouveaux sites à restaurer, il sera proposé d'intégrer les sites moins prioritaires en restauration (sites assurant une fonction biologique moins importante que les secteurs prioritaires et assurant une fonction régulatrice).

• **MAÎTRISE du FONCIER et des USAGES :**

- Acquérir systématiquement le foncier en cas d'opportunité sur les Zones Humides situées sur des périmètres intégrant des enjeux de préservation de la ressource en eau (Périmètre de Protection des Captages AEP). Pour ce faire, le droit de préemption pourra être utilisé.
- Acquérir systématiquement le foncier en cas d'opportunité sur les Zones Humides couvertes par un Plan de Gestion, ou rechercher systématiquement la maîtrise du foncier ou des usages en cas d'opportunité sur l'ensemble des Zones Humides (notamment baux environnementaux sur les parcelles exploitées)

Avec une volonté minimum de 2 Ha par an, soit 20 Ha de maîtrise foncière au minimum sur 10 ans, sans que celle-ci soit limitative (dépendant des opportunités).

• **COMMUNICATION ET VALORISATION :**

- Valoriser les Zones Humides du Territoire, avec notamment un plan de communication spécifique à destination du monde agricole,
- Développer des outils communs de sensibilisation-information. Ces outils seront déployés à la demande des communes,

La GOUVERNANCE de cette stratégie sera assurée par un Comité de Pilotage qui se réunira au moins une fois par an. Ce Comité de Pilotage sera constitué des élus de Valence Romans AGGLO en charge de la thématique cycle de l'Eau et de l'aménagement du territoire, ainsi que des partenaires Techniques et Financiers (Direction Départementale des Territoires, Agence de l'Eau RMC, Département de la Drôme, Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne Rhône-Alpes).

Vu la Loi Climat et Résilience du 24/08/2021,

Vu les statuts en vigueur de Valence Romans Agglo modifiés par l'arrêté n°26-2023-11-20-00003 du 20 novembre 2023, comprenant notamment la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,

Considérant les documents de planification supra et leurs dispositions relatives aux Zones Humides : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux) Bas Dauphiné Plaine de Valence, et le Plan de Bassin d'Adaptation du Changement Climatique Rhône Méditerranée,

Considérant la délibération du 13 décembre 2023 relative à la stratégie de l'AGGLO sur le cycle de l'Eau,

Considérant l'étude cadre de Plan de Gestion Stratégique Zones Humides dont les résultats ont été rendus en 2023,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- *d'approuver la stratégie relative aux Zones Humides définie ci-avant,*
- *de traduire cette stratégie par la réalisation d'actions qui feront l'objet de demande de contractualisation technique et financière avec les différents partenaires,*
- *d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 99 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

2. VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2024-2029 DE LA DÉMARCHE HARMONISÉE "CAPTAGES PRIORITAIRES"

Rapporteur : Lionel BRARD

Le dispositif Zones Soumises à Contraintes Environnementales, dit « Captages Prioritaires » a pour objectif la sécurisation pérenne de la ressource en eau par la réalisation des actions suivantes :

- Délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et de sa Zone de Protection (ZP) ;
- Identification des sources de pollution présentes sur cette aire d'alimentation ;
- Définition d'un programme d'actions (objectifs de qualité d'eau, actions, valeurs cibles) ;
- Mise en œuvre du programme d'actions et évaluation.

Valence Romans Agglo compte actuellement 8 captages classés « Captages Prioritaires », à savoir :

- Les Jabelins, Etournelles et Tricot à Romans-sur-Isère, les Tromparents à Beaumont-les-Valence et les Couleures à Valence sont classés prioritaires depuis 2009 suite à la loi Grenelle 1 ;
- L'Ecancière à Eymeux est classé prioritaire depuis 2010 par le SDAGE 2010-2015 ;
- Les Combeaux à Bourg-les-Valence est classé prioritaire en 2016 par le SDAGE 2016-2021 ;
- Les Deveys à Chateauneuf-sur-Isère est classé prioritaire en 2022 par le SDAGE 2022-2027.

La mise en œuvre des démarches a démarré individuellement ou par groupement de captages à des temporalités différentes :

Captages	Communes	Arrêté définissant AAC et ZP	Plan d'actions antérieur
Couleures	Valence	N°2015-076-0007 du 17 mars 2015	2015-2020
Tromparents	Beaumont-les-Valence	N°2015-076-006 du 17 mars 2015	
Jabelins	Romans-sur-Isère	N°26-2016-12-09-001 et n°38-2016-10-17-010 du 9 décembre 2016	2017-2022
Etournelles			
Tricot			
Ecancière	Eymeux	N°2015-076-0008 du 17 mars 2015	2017-2022
Combeaux	Bourg-les-Valence	N°2022-07-21-00003 du 21 juillet 2022	-
Deveys	Chateauneuf-sur-Isère	AAC et ZP validé en copie	-

En 2021, il a été décidé d'harmoniser l'ensemble de ces démarches afin de donner une lisibilité et une cohérence à la politique de l'Agglo, pour la préservation des ressources en eau. Les objectifs de l'harmonisation des démarches « Captages Prioritaires » sont de :

- Construire un plan d'actions commun aux captages prioritaires avec des spécificités territoriales ;
- Définir une gouvernance unique à l'échelle de toutes les démarches « Captages Prioritaires » ;
- Simplifier le pilotage, l'animation, le suivi et le reporting des plans d'actions « Captages Prioritaires » ;
- Prioriser l'animation et les actions, sur des zonages resserrés autour des points de captages ou sur des secteurs jugés à risque au regard des résultats des analyses d'eau.

Les objectifs de qualité d'eau à atteindre d'ici 5 ans ont été défini au regard de l'état des lieux de la qualité de l'eau, des enjeux de distribution d'eau potable et des réalités agricoles. Ils ont été validés en comité de pilotage en décembre 2022.

Le plan d'actions est constitué de 11 actions structurantes, à savoir :

- Sensibiliser les agriculteurs à la démarche des captages prioritaires et enjeux de la ressource en eau ;
- Réduire les intrants organiques et chimiques (optimiser la fertilisation azotée, réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, créer ou favoriser l'accès à des aires de lavages) ;
- Développer les fonctionnalités des sols ;
- Développer une agriculture alternative ;
- Accompagner techniquement de manière collective les agriculteurs ;
- Favoriser le développement des filières à bas niveau d'impact ;
- Utiliser les outils fonciers pour préserver durablement les captages prioritaires ;

- Identifier les pollutions non agricoles ;
- Valoriser les initiatives, communiquer ;
- Saisir les opportunités de financement ;
- Pilotage et connaissance à travers l'observatoire de l'eau et du sol.

Il convient désormais de valider le programme d'actions 2024-2029 de la démarche harmonisée « Captages Prioritaires » de Valence Romans Agglo, visant à l'amélioration et à la reconquête de la qualité de l'eau des différents captages précités.

Ce plan d'actions sera ensuite entériné par arrêté préfectoral.

Vu la délibération n°2019-102 du Conseil communautaire du 26 juin 2019 portant création d'une régie à autonomie financière de l'Eau potable et approuvant ces statuts,

Vu la délibération n°2020-256 du Conseil communautaire du 03 décembre 2020 modifiant les statuts de la régie autonome dotée d'une autonomie financière, dénommée Eau de Valence Romans Agglo,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie Valence Romans Eau en date du 5 mars 2024,

Vu les statuts de la régie Valence Romans Eau et notamment les articles 5 et 6,

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite « Grenelle 1 »,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 et 2022-2027,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le programme d'actions 2024-2029 de la démarche harmonisée « Captages Prioritaires » de Valence Romans Agglo,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 99 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

3. TERRITOIRE DE ROMANS SUR ISÈRE - DSP EAU - AVENANT 4 - CRÉATION DU FONDS DE VALORISATION

Rapporteur : Lionel BRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment en son article R3135-7 ;

Considérant que par délibération du 26 septembre 2017, le Conseil municipal de la ville de Romans-sur-Isère a approuvé le choix de la société VEOLIA EAU comme délégataire de la gestion du service public relatif à la production, au transport et à la distribution d'eau potable ;

Considérant que cette compétence a désormais été transférée à Valence Romans Agglo le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que le contrat est conclu pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant l'intérêt de la création d'un fonds de valorisation qui permette que les pénalités appliquées au délégataire au titre du contrat bénéficient directement au dit contrat ;

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°4 portant sur la gestion du service public relatif à la production, au transport et à la distribution d'eau potable, annexée à la présente et apportant la modification suivante :
 - Mise en œuvre d'un fonds de valorisation sur lequel le délégataire versera le montant des pénalités dû au titre de l'application du contrat,

- *d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 99 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

Habitat et Urbanisme

1. APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » DE VALENCE ROMANS AGGLO

Rapporteur : Annie-Paule TENNERONI

L'actuel Contrat de ville 2015-2020 - prolongé à deux reprises dans le cadre de Protocoles d'Engagements Réciproques et Renforcés - tel qu'il est issu de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, est arrivé à échéance au 31 décembre 2023.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 engage à signer ces contrats baptisés « Engagements quartiers 2030 » au plus tard avant le 31 mars 2024.

Cette circulaire fixe les conditions d'élaboration et les objectifs de cette nouvelle génération de contrats qui doivent simplifier et accélérer l'action des pouvoirs publics sur les quartiers prioritaires et donner à voir des résultats tangibles et mesurables pour les habitants. Chaque contrat de ville est recentré sur un nombre limité d'enjeux locaux forts.

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville acte le maintien des 6 quartiers prioritaires de Valence Romans Agglo avec quelques modifications de frontières à la marge :

- 4 quartiers à Valence : les Hauts de Valence (Plan et Fontbarlettes), Polygone, Valensolles, Chamberlière ;
- 2 quartiers à Romans-sur-Isère : le Quartier Est et le Centre Ancien.

Afin de renforcer la capacité d'adaptation et l'efficacité de l'action des pouvoirs publics, la Communauté d'agglomération, la Préfecture et les communes de Valence et Romans-sur-Isère ont élaboré un contrat de ville évolutif qui sera évalué et ajusté annuellement.

Le contrat de ville 2024-2030 de Valence Romans Agglo a été conçu sur la base des concertations citoyennes organisées dans chaque quartier à l'été 2023, d'ateliers de travail thématiques avec l'ensemble des services des collectivités concernés, et d'échanges réguliers avec les acteurs locaux et le tissu associatif. Ce travail partenarial et concerté a permis la définition d'orientations stratégiques qui vont guider les actions menées dans les quartiers jusqu'en 2027, année de la clause de revoyure instauré par l'Etat.

L'objectif final du contrat de ville est de contribuer à l'attractivité, l'image et l'ouverture des quartiers et au bien vivre ensemble.

Les orientations sont déclinées au sein de 4 axes prioritaires et 3 axes transversaux, eux même déclinés en objectifs stratégiques :

Axe Emploi et Développement économique :

- Soutenir la réussite éducative et scolaire ;
- Soutenir et développer l'offre de formation et lever les freins à l'emploi ;
- Favoriser les parcours d'insertion ;
- Travailler sur les moteurs de la diversification fonctionnelle des quartiers ;
- Soutenir l'esprit d'entrepreneuriat et l'accès à la création.

Axe Cadre de vie et Logement :

- Renforcer l'attractivité et la gestion des espaces partagés ;
- Améliorer l'état du patrimoine bâti et ses usages.

Axe Santé et Alimentation durable :

- Accompagner et promouvoir une santé accessible pour tous ;

- Développer et promouvoir une alimentation durable et accessible.

Axe Culture et Sport :

- Accompagner et promouvoir une culture de qualité dans les quartiers ;
- Soutenir le développement de l'offre sportive, notamment sur l'espace public.

Ces 4 axes prioritaires sont complétés par trois orientations spécifiques :

- Le respect et la promotion des valeurs républicaines ;
- L'égalité femme/homme ;
- La transition écologique.

L'ensemble de ces orientations est décliné en objectifs opérationnels puis en actions concrètes de droit commun ou financées par des crédits spécifiques de la politique de la ville.

Modalité de pilotage et ingénierie :

L'élaboration de ce nouveau contrat de ville a été l'occasion de mettre en œuvre une gouvernance repensée de la politique de la ville à l'échelle de Valence Romans Agglo garante des liens entre le contrat de ville et la convention du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain.

La Préfecture et l'Agglo restent garantes de l'élaboration, de l'évaluation et de l'ajustement du contrat de ville. Le suivi opérationnel et la mise en œuvre du contrat reste aux mains des deux communes qui conservent les ressources humaines dédiées à la politique de la ville. Des comités techniques réguliers dédiés au dispositif du contrat de ville et au Programme de Renouveau Urbain sont mis en place à l'échelle de chaque collectivité et chaque fiche action du contrat de ville fera l'objet d'une évaluation annuelle permettant de les faire évoluer le cas échéant.

L'appel à projet annuel :

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 acte la prorogation de l'appel à projet annuel de la précédente génération de contrat de ville et fixe par ailleurs un objectif de 50% de financements pluriannuels par convention pluriannuel d'objectifs à compter de 2025.

L'appel à projet transitoire de 2024 a été lancé sur la base des priorités et orientations du précédent et de l'actuel contrat de ville selon un rétroplanning garantissant la mobilisation des acteurs associatifs sur l'année à venir.

Pierre TRAPIER

Monsieur le Président, Ces Contrats de Ville vont s'exercer dans un contexte social et économique particulièrement dégradé et il ne conviendrait pas qu'ils ne marquent le désengagement de l'État dans ses missions premières en termes de cohésion sociale. À la limite, je dirais que le Contrat de Ville ne devrait pas exister. Si la politique gouvernementale, poussée par le libéralisme aujourd'hui sur l'ensemble de nos villes, de nos villages, était reconsidérée comme une politique d'arrière-garde, cette délibération, est l'occasion de nous interroger là-dessus et de nous interroger sur les fondamentaux de la politique de la Ville, parce qu'il faut le rappeler, c'est bien de la lutte contre les inégalités sociales dont il s'agit. Et nous le savons tous ici, les inégalités sont territorialisées ; là où les besoins sont les plus importants, l'action doit être plus forte. Mais il y a dans le pays des territoires et je le dis, mais entre guillemets, où globalement on vit bien et d'autres de plus en plus nombreux où se cumulent pauvreté, chômage, précarité, échec scolaire, addiction, auxquels s'ajoute l'absence de service public. Le manque d'entretien dans l'habitat dit « social », l'isolement qui s'abattent toujours sur les mêmes. Même si parmi les axes de travail, celui de la lutte contre les inégalités reste prioritaire, ce qui doit être cherché, de mon point de vue, c'est aussi de faire des quartiers en difficulté des quartiers à part entière, avec tout ce que ceci implique en matière de citoyenneté. Il ne s'agit pas seulement de les contenir ou de les rendre acceptables. Nous devons, ou plutôt, nous ne devons pas penser la politique de la Ville comme un empilement de mesures telles que cela nous est présenté, d'une façon brève et pas développée, mais bel et bien comme un droit à la Ville qui conjugue dans toutes ses dimensions l'humain et l'urbain. Les contrats précédents nous laissent sur notre faim de ce point de vue. On parle de six quartiers prioritaires à Valence et Romans. C'est largement insuffisant. Je constate par exemple que la commune de Portes-lès-Valence – et puis on est là pour défendre les intérêts de nos communes, après tout – est exclue du dispositif qui nous est présenté ce soir, et pourtant, les inégalités y sont criantes. On peut se poser la question que dans un contexte de baisse des dotations de l'État aux collectivités locales, on peut se demander jusqu'à quand cet engagement de la Ville et des collectivités en général pourra tenir. Je crois qu'il est important d'être alerté sur cette trajectoire si elle n'était pas stoppée. Alors il nous revient à rester, et c'est notre responsabilité, attentifs à ne pas créer ou recréer des poches de misère par l'isolement ou l'abandon de certains territoires. Je relève que dans le dispositif qui nous est présenté, il est possible, tel que la loi le prévoit, d'intervenir hors des quartiers prioritaires.

Donc ma question est simple, ces quartiers, dans la réflexion, ont-ils été ciblés pour pouvoir répondre à des attentes locales ? Pour ma part, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Isabelle PAGANI

Merci, Monsieur le Président, merci Madame TENNERONI. Je tenais simplement à faire quelques observations et à mettre en avant des interrogations qui me sont portées depuis pas mal d'années maintenant. Je tenais avant toute chose à saluer et à remercier l'ensemble des agents qui ont participé à l'élaboration de ce rapport et qui nous éclairent sur la situation des quartiers prioritaires, valentinois et romans, dont nous souhaiterions tous voir la situation s'améliorer. C'est une délibération importante pour le territoire en matière de politique à mener pour lutter contre les inégalités, pour la cohésion sociale et pour faire vivre nos valeurs républicaines. Cette délibération est également importante pour ces enjeux financiers conséquents qui seront en partie portés par l'Agglomération en lien avec l'État, le bailleur social, les collectivités locales, la CAF, etc., voire l'ARS, et puis pour coordonner les politiques définies avec pour perspective l'efficacité et l'amélioration du quotidien de nos concitoyens, et particulièrement pour celles et ceux résidant dans les quartiers pauvres. Des enjeux qui engagent sur une longue période. D'où la nécessité de bien définir cette programmation de ce Contrat Ville Engagements 2030. Je n'évoquerai pas ici ce soir les quartiers valentinois, parce que je ne m'estime pas assez informée. Je m'attarderai cependant sur ceux de ma ville qui m'interroge sur les perspectives envisagées par ce nouveau contrat. Nous parlons ici du quartier Est et de celui du centre ancien. Deux quartiers différents sur beaucoup d'aspects en matière de mixité sociale, de mixité de bailleurs, de compositions familiales, mais avec un point commun, la pauvreté prégnante. À la lecture des chiffres communiqués dans ce rapport sur la situation sociale de ces quartiers, particulièrement sur celui du quartier Est, on constate en comparaison avec Valence que la situation est alarmante, les chiffres sont les plus bas en matière de taux de revenus d'emploi, de formation ; le revenu médian nettement inférieur aux autres quartiers. Par comparaison, il est de 7860 € sur le quartier Est avec 20% d'allocataires du RSA, alors qu'il est à 13050 € sur le centre ancien, 18610 € à Valence et 21300 € sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville sur l'Agglomération. C'est dire la volonté politique à avoir pour ce Contrat Engagements. En ce qui concerne le quartier de La Monnaie, et c'est là que je souhaitais m'arrêter, depuis 2014, les choses n'ont pas réellement évolué. On le constate en lisant le rapport. Il y a des actions qui auraient dû être menées, qui ne l'ont pas été et qui interrogent fortement. Ces préconisations, évoquées en ce qui concerne les actions à mener sur les années à venir, m'interrogent, car depuis 2014, il est plutôt à relever un net recul des politiques municipales publiques en matière sociale, éducative, économique, culturelle, d'insertion, etc. Il existe plus de départs ou de fermetures dans bon nombre de services publics que de créations sur le quartier. La mairie annexe a fermé, le bureau de vote a fermé, une école a fermé, le siège social du bailleur social est parti, l'antenne de la CAF est partie, l'antenne de la CPAM est partie. Il y a eu la fermeture d'associations d'insertion par l'activité économique, dont Monnaie Services et Les Lavandières, qui permettaient à celles et ceux qui se trouvaient éloignés du monde du travail de s'en rapprocher et de pouvoir à terme accéder à un emploi. Le budget insertion a été supprimé par la municipalité en place, la baisse conséquente des subventions de 2015 en direction de la MJC Maison citoyenne Noël Guichard décidée de façon brutale et unilatérale, les augmentations à hauteur de 54% des tarifs du périscolaire uniquement pour les familles les plus pauvres, la fermeture du centre de loisirs pour les 6-11 ans, laissant les parents qui travaillent sans réelle solution de garde acceptable géographiquement et financièrement. La réorganisation brutale et ubuesque du service de prévention. Plus récemment, ce sont le centre médicosocial et le centre de santé d'Escale Blanche qui sont amenés à partir, alors qu'il est noté dans le Contrat de Ville que l'accès en matière de prévention est négligé, tandis que le CHRS L'Oasis s'installe dans le quartier avec des publics bien fragilisés, rajoutant un peu de misère à la misère. On peut souligner également une carence manifeste d'aide de la Ville dans le domaine de soutien à la réussite éducative, avec une baisse exemplaire du budget en 10 ans et alors que nous étions auparavant une des premières villes de France à bénéficier d'un tel dispositif agissant notamment dans le renforcement de la place des parents et l'éducation. Et puis encore récemment, ces habitants qui n'ont plus accès directement au réseau de bus depuis quelque temps, alors il semblerait que les choses évoluent dans le bon sens. Que dire enfin des emplois prévus et notamment avec la SFAM et son complexe jamais construit lorsque l'on sait que l'entreprise connaît des départs et des poursuites judiciaires et alors que le taux de chômage est, dans ce quartier, le double de la population romaine dans son ensemble, comme le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, qui est deux fois plus important que dans le reste de la ville. On peut s'interroger également sur les politiques de développement des activités culturelles et sportives. Bref, à Romans, malgré le discours de façade de la municipalité, ce quartier, dans les faits, est abandonné. Ce n'est pas particulièrement moi qui le dis, mais les habitants qui y vivent. Et il serait urgent qu'il redevienne un lieu de mixité sociale et d'intégration républicaine. La priorité serait donc pour Romans de se concentrer sur les moyens à remettre sur ce quartier qui a trop subi depuis trop longtemps des retraits successifs de politiques nécessaires au bien-vivre ensemble. Je vous remercie pour votre écoute.

Nicolas DARAGON

Je vous remercie, Madame PAGANI.

Je voudrais rappeler, parce que vous l'avez fait tous les deux dans vos interventions, que nous sommes ici en Conseil communautaire et que donc nous occupons des affaires de la Communauté d'agglomération. Cela n'empêche pas de temps en temps d'évoquer un dossier plus communal ou d'impact communal, mais faire la totalité de son intervention

ou penser la faire au profit de sa propre commune, je trouve que ... enfin, vous imaginez, si j'avais ce type de comportements? On passerait notre temps à parler de Valence, je pense que cela intéresserait beaucoup nos 45 collègues élus ruraux. Et je crois qu'il faut ne pas oublier cela. Quand on vient siéger ici, c'est le moindre des respects qu'on doit avoir pour nos collègues qui sont autant élus que nous tous.

Deuxième point, Monsieur TRAPIER, je partage un certain nombre de vos inquiétudes et moi aussi quand j'entends que les dotations pour la politique de la Ville, de l'État vont baisser et visiblement à l'échelle du Département, à hauteur de l'ordre de 9%, c'est ce que nous a dit le préfet, évidemment que c'est une inquiétude, parce qu'on est plutôt dans une situation de tension dans nos quartiers, liée aussi à des perturbations sur la tranquillité publique.

Donc je rappelle que notre sujet, c'est de traiter les auteurs parce que 99,9% des habitants de ces quartiers ne sont pas du tout concernés par ces actes. Enfin, ils le sont malheureusement parce qu'ils en sont les victimes, mais ils ne sont pas les auteurs, pas les complices, et ils n'aspirent qu'à une chose, c'est vivre sereinement. Et donc, je crois qu'il ne faut à la fois pas confondre les auteurs, les responsables et le rôle que nous avons à jouer nous ici, et celui qui nous est dévolu en plus par la loi. Cela veut dire que concernant la Communauté d'agglomération, il s'agit de piloter le Contrat de Ville.

Et concernant les communes, on est tous élus municipaux ici, on a tous en tête quelles sont les compétences de nos communes et on connaît nos limites. Malheureusement, l'État – et vous avez l'habitude de m'entendre dire cela, nous ne sommes pas en train de parler de quelque chose qui date d'aujourd'hui –, depuis 20, 30, 40 ans sans doute, a déserté un certain nombre de sujets liés à l'autorité dans notre pays. On est en train de le payer cash. J'espère qu'il va y avoir un virage. On en a quelques prémices en ce moment, tant mieux, et nous verrons bien. Evidemment, je sais que chacun y œuvre aussi dans sa commune et je fais confiance à chacune et chacun de mes collègues, quelle que soit la taille de sa commune et l'endroit où elle se situe, pour gérer les affaires communales que nous n'avons pas ici à juger.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- *d'approuver les orientations du contrat de ville 2024-2030 et les modalités telles que présentées ci-dessus,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents, notamment le contrat de ville, de nature à exécuter la présente délibération.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

2. ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC SOLIHA DRÔME

Rapporteur : Annie-Paule TENNERONI

Dans le cadre de son projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2029 arrêté au Conseil communautaire du 13 décembre 2023, la Communauté d'agglomération a inscrit la volonté d'anticiper, de répondre et d'accompagner les besoins liés au vieillissement de la population et aux situations de handicap (orientation n°2 – LOGER). Pour cela, l'Agglo poursuivra et même renforcera son action en faveur du maintien à domicile de ces deux publics (fiche action n°6 – faciliter le parcours de vie des personnes en perte d'autonomie). Une priorité déjà identifiée dans son PLH toujours en vigueur (2018-2023).

Afin de présenter une réponse adaptée, Valence Romans Agglo propose d'apporter une information, un conseil personnalisé et un accompagnement technique et administratif auprès de ces deux publics, par le biais de ses Maisons de l'Habitat, des guichets France Service et les CCAS présents sur le territoire communautaire ; mais également en s'appuyant sur les moyens mobilisés par Soliha Drôme, en tant qu'opérateur mandaté par le Département par le biais d'une convention à l'échelle du territoire drômois.

Ainsi, la Communauté d'agglomération peut s'inscrire dans la démarche menée par le Département, en apportant son soutien aux actions de Soliha Drôme, en tant qu'association agréée par l'Etat au titre de « Service Social d'Intérêt Général ».

Ces actions, évaluées à 276 145 € par Soliha Drôme, répondent aux objectifs suivants :

- Informer les personnes âgées et handicapées du territoire de Valence Romans Agglo sur les travaux d'adaptation à faire dans leurs logements et les aides financières mobilisables ;
- Proposer des visites-conseil à domicile aux personnes éligibles à des aides financières ;
- Recueillir et traiter les signalements des partenaires de l'action médico-sociale et se mettre à la disposition des publics en perte d'autonomie du territoire ;
- Développer les actions de prévention de la perte d'autonomie auprès des publics seniors, de leurs aidants proches ou professionnels, et plus largement de tous les partenaires intervenant dans le champ médico-social, en lien avec la Maison départementale de l'autonomie ;
- Réaliser un suivi-évaluation des activités décrites ci-dessus et en rendre compte dans le cadre d'une rencontre et d'un bilan annuel auprès des services de l'Agglo.

Par cette convention d'objectifs et de moyens entre Valence Romans Agglo et Soliha Drôme, la Communauté d'agglomération s'engage à apporter une aide à hauteur de 30 000€ par an, soit une participation à hauteur de 11% du coût global. Le versement interviendra en deux fois, 50% à la signature de la convention et 50% après présentation du bilan annuel faisant état de l'atteinte des objectifs.

Considérant le projet de convention d'objectifs et de moyens ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** une convention d'objectifs et de moyens avec SOLIHA Drôme pour soutenir les actions en faveur du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap) en accompagnant les particuliers à adapter leur logement au cours de l'année 2024,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **d'attribuer** une subvention de fonctionnement à SOLIHA Drôme d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2024,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 98 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

N'a pas pris part au vote : 1 voix
FAURIEL Sylvain

3. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE ROVALTAIN - SECTEUR VERCORS TECH - BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR

Rapporteur : **Fabrice LARUE**

Par délibération du 8 mars 2023, en vue de l'opération d'aménagement VercorsTech située sur la ZAC Rovaltain, Valence Romans Agglo a défini les objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Contexte

Il est rappelé que le secteur VercorsTech au sein de la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques.

Ultime quartier de la vaste zone d'activité Rovaltain, VercorsTech répond à des enjeux économiques forts pour le territoire de l'Agglo.

Les objectifs du projet étaient formulés dans la délibération précitée de la manière suivante :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo,
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements,
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire,
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

Pour atteindre ces objectifs, l'Agglo a lancé en 2023 des études préalables d'aménagement du site. Les orientations d'aménagement qui en résultent sont les suivantes :

- Proposer une programmation répondant à la carence de grands tènements fonciers,
- Offrir une densité adaptée pour préserver la qualité et l'équilibre du site,
- Faire du paysage, du milieu naturel et des usages, les lignes directrices de la conception,
- Prendre en compte les espaces naturels et valoriser ces espaces autour d'usages récréatifs et paysagers,
- Connecter les sites : allier la trame verte et bleue à la trame mobilités,

Ces orientations et leurs déclinaisons opérationnelles dans le projet de plan guide ont été travaillées lors de la démarche de concertation, dans les conditions explicitées ci-après :

DEROULEMENT DE LA CONCERTATION DU 6 JUIN 2023 AU 6 DECEMBRE 2023 PROLONGEE AU 12 JANVIER 2024.

Outils d'information et de communication utilisés

Presse

- Un avis de publicité donnant l'information sur l'ouverture de la concertation et annonçant les dates de début et de clôture de la concertation a été publié dans Drôme Hebdo du 18 mai 2023 et dans le Dauphiné Libéré du 22 mai 2023.
- Un avis donnant l'information d'une prolongation de la période de concertation portant la clôture au 12 janvier 2024 a été publié dans Drôme Hebdo du 30 novembre 2023 et dans le Dauphiné Libéré du 25 novembre 2023.

Numérique

- Une page dédiée a été en ligne sur le site internet de Valence Romans Agglo. Cette page a permis la mise à disposition d'informations présentant le projet au travers d'un cahier de concertation numérique présentant le projet.
- Un relais sur le site Internet de la Mairie de Châteauneuf-Sur-Isère
- Un relais sur le site Internet de la Mairie d'Alixan
- Un relais sur le site Internet de Rovaltain

Papier et présentiel

- Des cahiers de concertation et des registres de concertation ont été mis à disposition en mairie de Châteauneuf-sur-Isère et d'Alixan et au siège de Valence Romans Agglo pendant les horaires d'ouverture ;
- Préalablement à la Réunion Publique Participative organisée le 11 décembre 2023, un affichage pour annoncer ce temps d'information a été fait sur les panneaux d'affichage de la ville d'Alixan, de Châteauneuf-Sur-Isère et à la Direction du Développement Economique basée au cœur du parc d'Activité de Rovaltain ;

Outils d'expression du public proposés

En accompagnement des cahiers de concertation regroupant l'ensemble des informations sur le projet, des registres papier d'expression libre ont été mis à disposition en mairies d'Alixan et de Châteauneuf-sur-Isère, et au siège de Valence Romans Agglo. Aucun avis n'a été exprimé sur ces registres papier.

La possibilité était offerte d'adresser un courrier à Monsieur le Président de Valence Romans Agglo ou un courriel au service. Aucun courrier n'a été reçu.

Participation du public au temps de présentation

Une réunion publique participative a été tenue le 11 décembre 2023 au bâtiment M3 du parc d'activité Rovaltain – 1, rue Roland Moreno à Alixan.

Ce temps de concertation et d'information a permis de présenter le projet aux habitants et usagers (2 personnes se sont mobilisées) et de partager les perspectives d'aménagement et grandes orientations du projet afin de recueillir leurs remarques, contributions, et propositions.

Les modalités prévues par la délibération du 08 mars 2023 ont été pleinement mises en œuvre.

Synthèse des avis exprimés

Sur la forme, la réunion publique participative a été appréciée et a permis de partager quelques remarques sur le projet portant sur :

- La qualification de l'espace mutualisé,
- La qualification des espaces de compensation biodiversité.

Sur le fond, une acceptation se dégage autour du projet et de sa vocation économique productive. Les participants soulignent l'opportunité de créer des emplois pour le territoire mais expriment quelques inquiétudes quant à la prise en compte de la biodiversité. Les orientations du projet qui articulent une zone d'activité et un espace à vocation naturelle sont reçus positivement pour concilier les différents enjeux du projet.

Suites données

Au regard des avis et remarques exprimés lors de la concertation, globalement favorables aux intentions urbaines présentées, il est proposé de poursuivre le projet en permettant de :

- Poursuivre les études et le travail de montage opérationnel et financier
- Préciser le plan guide d'aménagement
- Préciser le traitement qualitatif des espaces de compensation
- Préciser les services développés au sein de l'espace mutualisé à destination des entreprises
- Mettre en œuvre les temps réglementaires et administratifs
- Solliciter les Personnes Publiques Associées pour recueillir leurs avis
- Organiser les temps d'enquêtes publiques

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et, notamment ses articles L.103-2 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017_022 du 07/01/2017 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires de Valence Romans Agglo,

Vu la délibération n°2021_032 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 par laquelle Valence Romans Agglo a approuvé le projet de territoire 2020 – 2030, notamment l'ambition 2,

Vu les Plans Locaux d'Urbanisme d'Alixan approuvé le 09/10/2017 et de Châteauneuf-sur-Isère approuvé le 24/01/2022,

Vu la délibération n°2023-014 du Conseil communautaire du 8 mars 2023 par laquelle Valence Romans Agglo a défini les objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable dans le cadre de l'actualisation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rovaltain sur le secteur VercorsTech,

Considérant les avis exprimés lors de la concertation du projet VercorsTech sur la ZAC Rovaltain qui s'est tenue du 6 juin 2023 au 12 janvier 2024,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver le bilan de la concertation présenté dans la présente délibération,**
- **de décider de poursuivre le projet et de procéder aux démarches nécessaires pour mettre en œuvre les suites à donner,**
- **d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 99 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

Tourisme

1. DEMANDE DE CLASSEMENT EN CATÉGORIE I DE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE VALENCE ROMANS SUD RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Bruno VITTE

Les Offices de tourisme peuvent se faire classer, dans le cadre d'une démarche volontaire.

Le classement constitue un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention et permet aux collectivités d'accéder à certains avantages : le classement de l'office de tourisme en catégorie II permet aux communes de sa zone de compétence d'obtenir la dénomination de commune touristique et le classement en catégorie I permet d'accéder au classement en station de tourisme qui constitue la reconnaissance d'un accueil d'excellence.

En Juillet 2018, la SPL Office de Tourisme & des Congrès de Valence-Romans Sud Rhône-Alpes a obtenu le classement en Catégorie I.

Prononcé par arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans, le classement doit être renouvelé pour permettre de conserver les avantages en Catégorie I de l'Office de Tourisme & des Congrès. Il appartient à la collectivité de rattachement de solliciter le classement, sur proposition du directeur de l'office de tourisme.

La délibération, accompagnée d'un dossier attestant du respect des critères de classement, est adressée au Préfet de département qui dispose d'un délai de 2 mois après réception du dossier complet pour se prononcer.

Vu les articles L.133-10-1 et D. 133-20 et suivants du Code du Tourisme ;

Vu la loi N°2009-888 du 22 Juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 Novembre 2010 fixant les critères de classement des Offices de Tourisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 Juin 2011 modifiant l'arrêté du 12 Novembre 2010 fixant les critères de Classement des Offices de Tourisme ;

Vu la circulaire du 22 Novembre 2011 relative à la réforme du Classement des Offices de Tourisme ;

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Drôme en date du 03 Juillet 2018 relatif au classement de la SPL-Office de Tourisme & des Congrès de Valence Romans Sud Rhône-Alpes en Catégorie I ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-171 du 16 Novembre 2022 approuvant la stratégie touristique de Valence Romans Agglo que conduira la SPL-Office de Tourisme & des Congrès de Valence-Romans Sud Rhône-Alpes ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil d'Administration de la SPL-Office de Tourisme & des Congrès de Valence-Romans Sud Rhône-Alpes en date du 5 Décembre 2023 et sollicitant le Président de Valence Romans Agglo pour un reclassement en Catégorie I ;

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de solliciter auprès de la Préfecture de la Drôme le renouvellement du classement en Catégorie I de la SPL-Office de Tourisme & des Congrès de Valence-Romans Sud Rhône-Alpes,**
- **d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 99 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

1. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - CRÉATION D'UN TARIF POUR LES VISITES COMMERCIALISÉES PAR VALENCE ROMANS TOURISME**Rapporteur : Laurent JACQUOT**

Porté par Valence Romans Agglo, le label Pays d'art et d'histoire est attribué par le Ministère de la culture aux territoires qui portent une action de valorisation et de préservation du Patrimoine. Le renouvellement du label en 2016, pour une durée de 10 ans, ancre l'ambition de l'Agglomération et du service patrimoine, en charge du label dans une action renforcée, à destination des habitants et des visiteurs du territoire.

A ce titre, le service Patrimoine – Pays d'art et d'histoire (PAH) et Valence Romans Tourisme (OT) œuvrent en commun pour valoriser et promouvoir le patrimoine de l'agglomération. Ce partenariat entre les deux structures permet d'offrir aux différents publics du territoire une offre patrimoniale riche et diversifiée.

A l'occasion de l'ouverture de la Maison du Patrimoine sur les sites de Valence et de Romans-sur-Isère, un travail d'actualisation de ce partenariat est proposé sur les tarifs refacturés par PAH à l'OT dans le cadre des prestations touristiques.

Considérant la délibération 2022_217 actualisant les tarifs du Service patrimoine, Pays d'art et d'histoire à l'exception des visites de groupes touristiques,

Considérant la nécessité de créer un nouveau tarif pour les visites proposées dans le cadre de produits packagés, vendues par Valence Romans Tourisme,

Considérant que l'actualisation de ce tarif doit suivre la politique commerciale de Valence Romans Tourisme, il est proposé de ne pas appliquer les règles d'actualisation définies par délibération du conseil communautaire, n°2023_008 du 8 mars 2023, mais de prévoir une évolution du prix de ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant la proposition suivante de tarif pour la période 2024 à 2026 :

Détails	A compter du 1 ^{er} Avril 2024	A compter du 1 ^{er} janvier 2025
Visites proposées dans le cadre de produits packagés, vendues par Valence Romans Tourisme incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Une offre plus large à la journée ou à la demi-journée et d'autres prestations (repas, hébergements, activités...). • Les visites du Musée de la Chaussure. 	110 €	121 €

Il est précisé que pour ces visites guidées de groupes un effectif minimum et maximum a été défini avec Valence Romans Tourisme comme suit :

- Minimum 20 personnes
- Maximum 35 personnes (tolérance plus ou moins 2 personnes).

Au-delà, le groupe est divisé en deux et un second guide est mobilisé et facturé.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver le tarif et les modalités de refacturation des visites guidées de groupes du service pays d'Art et d'Histoire à Valence Romans Tourisme telles que présentés ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} avril 2024 et du 1^{er} janvier 2025,**
- **d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 99 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

2. APPEL À PROJETS CULTURE ET TERRITOIRES 2024 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SCÉNARIO AU LONG COURT

Rapporteur : Marlène MOURIER

Dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale Valence Romans Agglo s'attache à développer une offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Cette démarche requiert un travail partenarial entre les acteurs qu'elle soutient. Ainsi le dispositif Culture & Territoires permet de garantir un rééquilibrage des propositions culturelles entre milieu urbain et rural, et de renforcer l'offre culturelle en complément de l'action des équipements structurants. Vecteur d'un soutien direct aux initiatives des acteurs locaux, Culture & Territoires garantit ainsi la capacité de création, de production et de diffusion au sein de l'économie locale.

Le dispositif intègre depuis 2021 des critères propres aux manifestations culturelles à caractère intercommunale.

Par ailleurs, le secteur de l'image constituant une spécificité du territoire de Valence Romans Agglo, tant dans sa dimension économique que culturelle, l'Agglo déploie une politique de soutien ciblée en direction de ce secteur.

La session 2024 constitue la 9^{ème} édition du dispositif Culture & Territoires. Le dépôt des candidatures s'est déroulé entre le 20 juillet et le 1^{er} octobre 2023.

L'association Scénario au long court a déposé un dossier pour l'organisation de la 27^e édition de Valence scénario, Festival international des scénaristes et compositeurs, du 3 au 8 juin 2024.

Pour rappel, cette manifestation professionnelle annuelle est dédiée à la valorisation de l'écriture cinématographique et audiovisuelle.

Soutenu par le Centre National de la cinématographie et les collectivités territoriales, l'évènement favorise l'émergence de nouveaux talents et met à l'honneur les auteurs, scénaristes et compositeurs sélectionnés tout en aménageant à travers son Marché du scénario les conditions de rencontres avec les producteurs.

Le travail spécifique de programmation et d'animation à destination du tout public permet à la manifestation de donner à voir les facettes de la création cinématographique audiovisuelle et musicale.

Le budget de l'opération est de 330 728 €.

Il est proposé d'allouer une subvention de 27 000 € à cette manifestation. Il est précisé que cette subvention entre dans le cadre d'une convention d'objectif et de moyens dont le projet est joint en annexe.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- *d'allouer une subvention de 27 000 euros à l'association Scénario au long court, pour l'organisation de la 27^e édition de Valence scénario, Festival international des scénaristes et compositeurs,*
- *d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, définissant les modalités de mise en œuvre de ce financement,*
- *d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 99 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

3. ACTION CULTURELLE ET PATRIMOINE - MODIFICATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Marlène MOURIER

La politique de soutien aux équipements culturels a été adoptée en conseil communautaire du 13 décembre 2023. Les élus ont fait le choix fort d'une stratégie d'accompagnement renforcé des acteurs culturels soutenus par Valence Romans Agglo, en apportant une réponse adaptée aux équipements pour leur permettre de faire face à l'inflation en 2024.

Cette politique se traduit pour l'ensemble des équipements partenaires par une augmentation de 6% de la subvention versée par l'Agglo, sauf pour la subvention 2024 de l'Ecole de l'école Supérieure d'Art et Design Valence Grenoble (ESAD) qui a été laissée en suspens. Le montant de la subvention 2024 inscrit en annexe du BP 2024 a été maintenu à hauteur de la subvention 2023, soit 1 424 000 €.

Les réunions des membres fondateurs de l'EPCC ESAD engagées depuis 2020 se sont traduites par un accord politique concrétisant le principe de l'équilibre financier entre les deux territoires Drôme et Isère dès 2023. Pour cette raison, l'accompagnement spécifique de l'ESAD est conditionné à l'engagement conjoint d'évolution de la contribution de Grenoble Alpes Métropole.

Cette dernière s'est récemment engagée, dans le cadre de son conseil métropolitain, à réévaluer en 2024 sa contribution à l'école. Cette nouvelle évolution attendue permet à Valence Romans Agglo de compléter sa contribution 2024 à hauteur de 70 622 € portant ainsi son engagement au titre du fonctionnement de l'ESAD à 1 494 622 euros, tout en inscrivant son soutien dans la continuité de la stratégie d'accompagnement renforcé des acteurs culturels de l'Agglo.

Il sera proposé aux membres du conseil communautaire de compléter le montant de la subvention de fonctionnement de l'ESAD pour le porter à 1 494 622 euros.

Nicolas DARAGON

Depuis la création de l'ESAD, les deux territoires devaient contribuer au même niveau. Cela n'avait jamais été le cas depuis 2010 soit depuis 14 ans. Sachant que notre partenaire c'est Grenoble Alpes Métropole qui a quand même une taille un peu plus importante que la nôtre, j'avais donc acté une baisse de subventions après avoir appelé le Président de Grenoble Alpes Métropole, Christophe Ferrari, en lui disant que tant qu'il ne remontait pas notre niveau, nous allions arrêter de payer le surplus. La première mise en garde datait de 2019, il aura fallu attendre 2023 pour que les décisions soient prises, mais au total, il aura fallu attendre treize exercices complets. Dorénavant, nous sommes à parité, donc nous pouvons remonter. Je vous rappelle que cette remontée est bien une remontée, puisque nous avons baissé – d'un peu plus d'1 550 000 €, de mémoire. Là, nous sommes à 1 494 000 €, donc toujours un peu en dessous, puisqu'il y a dorénavant un équilibre.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'attribuer** une subvention complémentaire de 70 622 € à l'EPCC Ecole Supérieure d'Art et Design, portant le montant total de la subvention de fonctionnement 2024 à 1 494 622€,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 8 voix

VALLON Cyril, PELLOUX-PRAYER Marion, GUILLEMINOT Karine, JACQUOT Laurent, MAIRE Florence, CHAUMONT Jean-Luc, PASCAL Marie-Françoise, PAULET Cécile

4. ACTION CULTURELLE ET PATRIMOINE - VERSEMENT D'ACCOMPTES AUX PARTENAIRES CULTURELS EN ATTENTE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2026

Rapporteur : Laurent JACQUOT

Par délibération n°2023_207 et 2023_211 du 9 novembre et du 13 décembre 2023, les membres du Conseil communautaire ont autorisé la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs multi partenariales pour les équipements respectifs suivants : La Poudrière et La Cordo.

Ces conventions nécessitent, pour être exécutoires, la signature de tous les partenaires institutionnels signataires. Le circuit de validation de ces conventions élaborées en 2023, est soumis au calendrier des instances de chaque collectivité, et ne permet pas à ce jour de finaliser la signature.

Cette situation a une incidence directe sur les équipements concernés car elle retarde le versement des acomptes de 50% prévu par l'Agglo dans ces conventions.

Compte tenu du besoin de trésorerie de ces associations, les membres du Conseil communautaire sont sollicités pour autoriser le versement de l'acompte tel que prévu dans les conventions, à savoir :

- 34 980 € pour la Poudrière,
- 120 000 € pour la Cordo.

Le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **d'autoriser le versement des acomptes de subvention aux partenaires culturels suivants, dès que la présente délibération sera exécutoire :**
 - La Poudrière : 34 980 €,
 - La Cordo : 120 000 €,
- **d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 95 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 4 voix

MOURIER Marlène, PELLOUX-PRAYER Marion, MAIRE Florence, PASCAL Marie-Françoise

Ressources humaines

1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Séverine BOUIT

Pour le bon fonctionnement des services, il est régulièrement proposé des ajustements organisationnels qui impliquent des créations et suppressions de postes.

A l'occasion du Comité Social Territorial qui s'est tenu le 7 février 2024, les principales modifications proposées ont porté sur :

Département Commun Administration Générale et Moyens Généraux

Direction Commune des Bâtiments et Ateliers Généraux

La direction commune a de nombreux projets structurants à mener ainsi qu'un champ d'action très étendu. Elle se réorganise pour absorber cette charge de travail croissante, avec la création d'un poste d'ingénieur de directeur adjoint.

- Il est demandé de créer un poste d'ingénieur à temps complet de directeur adjoint. Il est aussi demandé de supprimer un poste de technicien, vacant qui n'est plus nécessaire à l'organisation.

Département Cohésion Sociale et Culture

Direction du Conservatoire à Rayonnement Départemental

Le tableau des emplois de l'Agglo comporte deux postes d'enseignant spécialisé en flûte traversière. C'est une discipline de plus en plus demandée par les élèves. Il est proposé d'augmenter les heures d'enseignement.

- Il est demandé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps plein (cat. B 20/20) et de supprimer un poste de professeur d'enseignement artistique à temps plein (cat. A 16/16). Ces 4 heures créées seraient affectées au CRD de Valence.

Direction des Familles

Au sein de l'unité relais petite enfance il est créé deux binômes d'accueil point info petite enfance, un sur Valence et un sur Romans. Un des postes sur Valence est au grade d'adjoint administratif, alors que les autres sont éducateur jeunes enfants (EJE). Pour remédier en partie à ce décalage ce poste doit évoluer.

- Il est demandé de supprimer un poste d'adjoint administratif de chargé d'accueil pour créer à la place un poste de rédacteur au point info petite enfance.

Direction de la Lecture Publique

Depuis janvier 2024 et comme cela était le cas auparavant, l'agent sur le poste de directeur lecture publique est détaché de l'État vers l'Agglo. Cela induit une réorganisation en interne suite à une longue période transitoire. Cette réorganisation implique in fine la suppression d'un poste d'assistant de conservation (un poste d'attaché avait été créé en contrepartie pour la mission stratégie numérique), et la création d'un poste d'adjoint du patrimoine pour pérenniser une mission de renfort qui s'avère permanente.

- Il est demandé la suppression d'un poste d'assistant du patrimoine, et la création d'un poste d'adjoint du patrimoine.

Service Restauration Collective

Avec l'extension du service pour les communes de Châteauneuf sur Isère et Upie, la gestion administrative et comptable connaît un surcroît d'activité.

- Il est demandé la création d'un poste d'adjoint administratif

Service Administratif et Financier

Avec la prise en gestion directe de Diabolo le 4 juillet 2023, l'activité et l'expertise du poste d'adjoint administratif référent a augmenté et dépasse le cadre d'un agent de catégorie C.

- Il est demandé de supprimer un poste d'agent comptable d'adjoint administratif pour créer à la place un poste de rédacteur de gestionnaire finances.

Direction Générale des Services

Direction Commune des Relations Humaines

- Le service formation est aujourd'hui composé de 5 agents : deux conseillers formation, deux assistantes et une responsable. L'activité du service est en augmentation constante en terme d'expertise ces dernières années, du fait d'une augmentation des effectifs à accompagner et d'un contexte réglementaire toujours plus exigeant et contraignant. (CPF, congés de transition professionnelle...).
- Il est donc proposé de créer un poste de conseiller formation supplémentaire, ramenant ainsi le nombre d'agents en gestion, pour chaque conseiller formation, à 1 000 environ. Et de supprimer un poste d'assistante, d'adjoint administratif.
- Afin de fiabiliser le tableau des emplois et en faire le reflet exact de la réalité du besoin, il est nécessaire de l'actualiser régulièrement. Il est demandé trois régularisations :
- Crèche des Balives, suppression d'un poste d'agent social à 21h, pour le créer à 35h. L'agent présent sur le poste assure son service à temps plein.
- Amicale du personnel de l'Agglo, création d'un poste d'adjoint administratif d'assistant action sociale. Il y a bien deux agents titulaires qui travaillent pour l'amicale depuis plusieurs années mais un seul poste.

L'ensemble de ces décisions impacte le tableau des emplois comme suit :

- Solde créations / suppressions d'emplois en nombre : + 2 postes
- Nombre d'heures hebdomadaires créées comprenant les créations, les suppressions et les modifications de postes : 88 heures créées

- Solde en ETP : + 2.51 ETP

Considérant le besoin en personnel des services en lien avec les usagers,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 7 février 2024,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'acter** les créations et suppressions d'emplois susvisées,
- **de modifier** le tableau des emplois permanents,
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 99 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

Décisions du Président

Rapporteur : Nicolas DARAGON

Il est joint en annexe les décisions du Président prises depuis la dernière séance.

Questions diverses

Nicolas DARAGON

Je vous informe que le prochain Conseil communautaire aura lieu le mercredi 26 juin 2024 à ALIXAN.

Nous pouvons lever la séance et partager un moment ensemble. Merci, chers collègues. Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Président,
Nicolas DARAGON



Le Secrétaire de séance
Dominique GENTIAL



rendues exécutoires, prises par délégation dans le cadre des articles L5211-09 et L5211-10 du CGCT et de la délibération 2023-077 du Conseil communautaire du 28 juin 2023 portant délégation de certaines attributions de l'organe délibérant au Président

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D433	18/01/2024	Développement durable	Convention relative à l'implantation, la gestion et l'utilisation du site de compostage de la résidence Le Montgolfier à Valence		Geneviève GIRARD
2023_D545	22/01/2024	Développement durable	Convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage de la place Noël Lombard à Valence		G. GIRARD
2023_D562	23/01/2024	Habitat et Urbanisme	Modification du règlement d'attribution des aides aux travaux des OPAH RU		Annie-Paule TENNERONI
2023_D771	01/12/2023	Habitat et Urbanisme	CAUE de la Drôme - Adhésion 2023 - Signature de la convention cadre		Rémy COINDET
2023_D780	22/01/2024	Développement durable	Convention relative à l'implantation, la gestion et l'utilisation du site de compostage de l'école Charles Seignobos à Valence		Geneviève GIRARD
2023_D781	22/01/2024	Développement durable	Convention relative à l'implantation, la gestion et l'utilisation du site de compostage de l'école élémentaire Condorcet à Valence		G. GIRARD
2023_D782	22/01/2024	Développement durable	Convention relative à l'implantation, la gestion et l'utilisation du site de compostage de l'école Louise Michel à Valence		Geneviève GIRARD
2023_D783	22/01/2024	Développement durable	Convention relative à l'implantation, la gestion et l'utilisation du site de compostage de l'école Paul Langevin Valence		Geneviève GIRARD
2023_D786	04/01/2024	Finances et Administration générale	Ouverture d'un compte à terme 9 mois		NICOLAS DARAGON
2023_D788	22/01/2024	Développement durable	Convention relative à l'implantation, la gestion et l'utilisation du site de compostage de la résidence EVA à Saint-Marcel-lès-Valence		Geneviève GIRARD
2023_D802	15/01/2024	Sport	Terre de Jeux 2024 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens établie entre Valence Romans Agglo et l'association Equitation Romane Drôme pour l'organisation du "Jumping Tournée des AS Romanaises"		Adem BENCHELLOUG
2023_D804	04/12/2023	Développement économique	Cession de terrain - ZA Porte du Vercors - commune de CHATEAUNEUF SUR ISERE (dossier AD LUCEM)		Laurent MONNET
2023_D806	22/12/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2023023 EN DATE DU 22/06/2023 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2023_D807	07/12/2023	Foncier	AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE DANSE ENTRE L'ECOLE DE DANSE KARIM AMGHAR		F.VASSY
2023_D808	07/12/2023	Foncier	CONTRAT DE LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL ENTRE LA COMMUNE DE ST MARCEL LES VALENCE ET VALENCE ROMANS AGGLO - 12 12 2023		F.VASSY

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D815	11/12/2023	Développement économique	Fonds de Soutien aux Œuvres d'Animation 2021 - Projet LONGUE DISTANCE - Avenant n°1 à la convention du 23 décembre 2021		Véronique PUGEAT
2023_D816	11/12/2023	Développement économique	Fonds de Soutien aux Œuvres d'Animation 2021 - Projet GIRL DOG CANCER SPACE - Avenant n°1 à la convention du 28 janvier 2022		Véronique PUGEAT
2023_D817	11/12/2023	Développement économique	Fonds de Soutien aux Œuvres d'Animation 2021 - Projet TROIS CONTES AUX PETITS OIGNONS - Avenant n°1 à la convention du 28 janvier 2022		Véronique PUGEAT
2023_D819	22/12/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2023020 EN DATE DU 23/05/2023 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2023_D820	11/12/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat d'Irrigation Drômois et Valence Romans Agglo dans le cadre de l'aménagement des casiers d'épandage de crues de l'Écoutay à Beaumont-les-Valence		F. VASSY
2023_D822	08/01/2024	Cycle de l'eau	Signature d'une convention d'aide financière de Valence Romans Agglo à la commune de BEAUMONT-LES-VALENCE pour des travaux de désimperméabilisation de voirie et déconnexion des eaux pluviales du réseau, dans le cadre de l'aménagement de la « Transversale Sud » à Beaumont-les-Valence.		YVES PERNOT
2023_D823	04/12/2023	Habitat et Urbanisme	Primes à l'amélioration de l'habitat : Copropriété Le Rollin située Chemin de Lautagne à Valence	46 000 €	Annie Paule TENNERONI
2023_D824	04/12/2023	Habitat et Urbanisme	Attribution de subventions dans le cadre des solutions écologiques de rénovation de l'habitat	4 000 €	ANNIE PAULE TENNERONI
2023_D825	04/12/2023	Habitat et Urbanisme	Service public de la performance énergétique de l'habitat Rénov'Habitat durable - Avenant n°2 à la convention d'entente intercommunale		Annie-Paule TENNERONI
2023_D826	07/12/2023	Développement économique	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme – Convention d'objectifs et de moyens 2023 pour l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art et la valorisation des métiers artisanaux sur le territoire de Valence Romans Agglo	2 000 EUROS	Bruno VITTE
2023_D827	11/12/2023	Habitat et Urbanisme	Bourg-Lès-Valence - Réhabilitation et transformation de la piscine - Autorisation de dépôt du Permis de Démolir		Fabrice LARUE
2023_D828	07/12/2023	Finances et Administration générale	Convention de Partenariat Plan de Mobilité avec Valence Romans Mobilité		C MARMILLOUD
2023_D829	07/12/2023	Foncier	AVENANT N°3 AU BAIL POUR LA LOCATION DE LOCAUX SIS 4035 ROUTE DE CHATEAUNEUF A ALIXAN ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET L'ASSOCIATION CIRQUE AUTOUR		F.VASSY
2023_D830	04/12/2023	Habitat et Urbanisme	Primes à l'amélioration de l'habitat : Copropriété Le Cormoran située Rue Barnave à Valence	63 500 €	Annie-Paule TENNERONI
2023_D831	11/12/2023	Habitat et Urbanisme	Bourg-lès-Valence - Réhabilitation et transformation de la piscine - Autorisation de dépôt de la demande d'Autorisation de Travaux		Fabrice LARUE

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D832	05/12/2023	Décisions du Président	Demande de subvention au titre du Contrat Région pour la restructuration de la Médiathèque Simone de Beauvoir - site Fanal à Romans		NICOLAS DARAGON
2023_D833	07/12/2023	Finances et Administration générale	Entente intercommunale pour la gestion des espaces animaliers - Désignation des représentants		Nicolas DARAGON
2023_D834	11/12/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Valence Romans Agglo et la commune de BARBIERES, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la voirie aux abords de la Mairie en vue de sécuriser la circulation piétonne.		VASSY Frédéric
2023_D835	07/12/2023	Culture	Convention entre le service Patrimoine Pays d'Art et d'Histoire et le Collège Marcelle Rivier		Marlène MOURIER
2023_D836	11/12/2023	Développement social	Petite Enfance - Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Drôme pour la crèche "Au clair de la lune" 2023-2026		Emmanuelle CHAMBARD
2023_D837	22/12/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2023031 DU 30/08/2023 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2023_D838	22/12/2023	Décisions du Président	Contrat de location du Palais des Congrès avec la SPL Valence Romans Tourisme pour la journée du 16 décembre 2023		F. VASSY
2023_D839	11/12/2023	Culture	Conservatoire à Rayonnement Départemental - Convention de partenariat avec l'école Jean Rostand de Romans dans le cadre d'un projet d'éducation culturelle et artistique		Marlène MOURIER
2023_D840	01/02/2024	Culture	Conservatoire à Rayonnement Départemental - Convention d'objectifs et de moyen entre le conservatoire et l'école de danse Karim Amghar		Marlène MOURIER
2023_D841	11/12/2023	Culture	Conservatoire à Rayonnement Départemental - Convention de partenariat artistique avec Jazz Action Valence		Marie-Françoise PASCAL
2023_D842	11/12/2023	Sport	Sports - Convention tripartite d'utilisation du centre aquatique Diabolo dans le cadre de l'éducation physique et sportive au collège pour la période de novembre à décembre 2023		Adem BENCHELLOUG
2023_D843	11/12/2023	Habitat et Urbanisme	Subventions Ingénierie Rénov'Habitat Durable : Audit énergétique en maison individuelle	1000 €	ANNIE PAULE TENNERONI
2023_D844A	18/12/2023	Développement économique	Ouvertures dominicales 2024 - commune de Portes-lès-Valence		Nicolas DARAGON
2023_D845	04/01/2024	Finances et Administration générale	Convention de prise en charge financière et d'entretien de l'éclairage extérieur des voies privées entre Valence Romans Agglo et Foncia Pouzet, syndic de copropriétés à Guilhaud Granges	sans	J.POUILLY
2023_D846	18/12/2023	Finances et Administration générale	Admissions en non valeur sur l'exercice 2023 budget principal		Christian Gauthier

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D847	18/12/2023	Finances et Administration générale	Admissions en non valeur sur l'exercice 2023 BA Assainissement		Christian Gauthier
2023_D848	18/12/2023	Finances et Administration générale	Admissions en non valeur sur l'exercice 2023 BA déchets		Christian GAUTHIER
2023_D849	12/12/2023	Foncier	Abrogation de la décision 2023-D058 et rétrocession des parcelles ZN 106 et ZO 59 à Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2023_D850	11/12/2023	Développement durable	Subvention 2023 au Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme – section apicole afin de soutenir les particuliers dans le cadre de la destruction de nids de Frelon asiatiques	12000	Nathalie Nieson
2023_D851	22/12/2023	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE PETIT NICOLAS A ROMANS ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LE DEPARTEMENT DE LA DROME (PMI)		F.VASSY
2023_D852	22/12/2023	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA MAISON DE L'ENFANCE DE BOURG DE PEAGE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LE DEPARTEMENT DE LA DROME (PMI)		F.VASSY
2023_D853	22/12/2023	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE L'ENSEMBLE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LA COMMUNE DE CHATUZANGE-LE-GOUBET - CONSEIL 20 03 2024		F.VASSY
2023_D854	14/12/2023	Habitat et Urbanisme	OPH Valence Romans Habitat – réaménagement de la dette de l'organisme avec la Caisse des dépôts et consignations – garantie d'emprunts		NICOLAS DARAGON
2023_D855	21/12/2023	Développement économique	Signature d'un bail rural - zone des Teppes sur la commune de ROMANS SUR ISERE (dossier Lycée terre d'Horizon)		Laurent MONNET
2023_D856	22/12/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2023041 DU 09/11/2023 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2023_D857	22/12/2023	Foncier	CONTRAT DE LOCATION D'ESPACES AU SEIN DU PALAIS DES CONGRES ENTRE LA SPL VALENCE ROMANS TOURISME POUR LE 11 JUIN 2024		F. VASSY
2023_D858	21/12/2023	Culture	Lecture publique - Signature convention avec la ville de Valence - Direction Enfance Jeunesse pour l'action "Rencontre auteurs jeunesse" dans les écoles		Marlène MOURIER
2023_D859	21/12/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Valence Romans Agglo et la commune de Beaumont-Les-Valence, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue Marthe de Rioton, à Beaumont-Les-Valence		F. VASSY
2023_D860	22/12/2023	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE CHARPEY ET VALENCE ROMANS AGGLO - LOCAUX POINT JEUNES		F.VASSY
2023_D861	08/01/2024	Développement social	Enfance-Jeunesse : Convention de partenariat pour la co-organisation du Forum Jeunesse en mouvement 2023-2024		Cyril VALLON

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D862	22/12/2023	Foncier	CONTRAT DE LOCATION DE L'ESPACE ORFEUILLE ENTRE LA COMMUNE DE CHARPEY ET VALENCE ROMANS AGGLO - 13 12 2023		FVASSY
2023_D863	21/12/2023	Finances et Administration générale	Intégration des ouvrages d'éclairage et gestion du lotissement "Le jardin des Arts" à Malissard	sans	FVASSY
2023_D864	04/01/2024	Développement économique	FONDS DE SOUTIEN AUX OEUVRES D'ANIMATION-ATTRIBUTIONS 2023	10 000€ 10 000€ 20 000€ 15 000€ 15 000€ 10 000€ 15 000€ 30 000€ 20 000€	Véronique PUGEAT
2023_D865	29/12/2023	Développement durable	Demande de subvention à l'ADEME pour la création d'un poste d'animateur qualité de l'air sur le territoire de Valence Romans Agglo et la réalisation des études associées	193 000 € maximum	LABADENS Philippe
2023_D866	21/12/2023	Habitat et Urbanisme	Convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage entre le CAUE de la Drôme, Charpey et Valence Romans Agglo		Annie-Paule TENNERONI
2023_D867	22/12/2023	Décisions du Président	Mise à disposition temporaire du domaine public à la Société MaxiCoffee jusqu'au 30 juin 2024		F. VASSY
2023_D868	04/01/2024	Cycle de l'eau	Versement d'aides financières à des particuliers au titre de travaux de réhabilitation de leurs installations d'assainissement non collectif sur les communes d'Alixan et de St Bonnet de Valclérieux		Y. PERNOT
2023_D869	21/12/2023	Développement économique	Signature d'un bail à construction - station hydrogène - zone d'activités de la Motte-Nord à VALENCE (dossier HYPULSION)		Laurent MONNET
2023_D870	04/01/2024	Cycle de l'eau	Demande d'aide financière dans le cadre de la réalisation du programme de restauration de la trame turquoise Véore Guimand au titre de l'année 2024 - Tranche 3		N. NIESON
2023_D871	21/12/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de services pour l'exploitation des voiries des zones d'activités pour les interventions d'urgence et à des fins sécuritaires entre la Ville de Portes les Valence et Valence Romans Agglo	sans	E.BURTIN
2023_D872	22/12/2023	Culture	Lecture Publique - Convention de partenariat de la médiathèque de la Monnaie avec la résidence pour personnes âgées Dauphine - pour favoriser l'activité des médiathèques auprès du public empêché		Marlène MOURIER
2023_D873	21/12/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de services pour l'exploitation des voiries des zones d'activités pour les interventions d'urgence et à des fins sécuritaires entre la Ville de Beaumont les Valence et Valence Romans Agglo	sans	E. BURTIN

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D874	29/12/2023	Finances et Administration générale	DOSSIER ISMAEL PROTOCOLE TRANSACTIONNEL		F. VASSY
2023_D875	22/12/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2023042 DU 20/11/2023 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2023_D876	05/01/2024	Développement économique	Programme Easytech-Attribution d'une subvention à l'association Minalogic Partenaires pour l'année 2023	15 000 EUROS	Marie-Hélène THORAVAL
2023_D877	04/01/2024	Développement économique	Fonds LEADER-Avenant de prolongation à la convention d'attribution d'une subvention d'investissement à la SCOP ARL La Maison de la Montagne pour "The Roof Vercors : partie restauration"	5 000 EUROS	Bruno VITTE
2023_D878	04/01/2024	Développement économique	Association LA CARTOUCH'VERTE - Subvention 2023	2 600 EUROS	Véronique PUGEAT
2023_D879	25/01/2024	Décisions du Président	Mise à disposition par la Ville de Valence de la salle des Mariages et de la salle du Tambour de l'Hôtel de Ville le vendredi 26 janvier 2023		F. VASSY
2023_D880	29/12/2023	Décisions du Président	Mise à disposition temporaire du domaine public à la Société BDA jusqu'au 30 juin 2024		F. VASSY
2023_D881	04/01/2024	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Valence Romans Agglo et la commune de Chatuzange-le-Goubet, dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une voirie de desserte d'une zone commerciale entre l'avenue Charles de Gaulle et la rue Marcel Battelier, à Chatuzange-le-Goubet		F. VASSY
2023_D882	29/12/2023	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX MEDIATHEQUE ENTRE LA COMMUNE DE MOURS ET VALENCE ROMANS AGGLO		F.VASSY
2023_D883	05/01/2024	Finances et Administration générale	Indemnisation jours CET_màj_01 01 24		S BOUIT
2023_D884	22/12/2023	Développement économique	Territoire d'Industrie - Demande de subvention FNADT pour l'ingénierie nécessaire à la conception et à la mise en oeuvre du programme		Laurent MONNET
2023_D885	29/12/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2023010 DU 28/04/2023 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2023_D886	29/12/2023	Foncier	Avenant à la Convention avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive - Bassin de la Véore à Beaumont-lès-Valence		Frédéric VASSY
2024_D001	11/01/2024	Décisions du Président	Contrat de location du Palais des Congrès avec la SPL Valence Romans Tourisme pour la journée du 16 janvier 2024		F. VASSY
2024_D002	11/01/2024	Décisions du Président	Mise à disposition temporaire de parcelles sur la commune de Romans-sur-Isère au Cirque Artigues du 18 décembre 2023 au 5 janvier 2024		F. VASSY

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2024_D003	12/01/2024	Sport	Terre de Jeux 2024 - Attribution d'une subvention de 18 000 € au Valence Chabeuil BMX pour l'organisation du "Challenge France Quart Sud-Est"	18 000 €	Adem BENCHELLOUG
2024_D004	12/01/2024	Sport	Terre de Jeux 2024 - Attribution d'une subvention de 7 000 € au Handball Bourg-de-Péage pour l'organisation des "Interpoles féminins de Handball"	7 000 €	Adem BENCHELLOUG
2024_D005	12/01/2024	Sport	Sports - Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportive au collège 2024-2028		Adem BENCHELLOUG
2024_D006	11/01/2024	Culture	Lecture publique - convention de partenariat entre le service de la maison d'accueil spécialisée Van Gogh du centre hospitalier Drôme Vivarais et la Médiathèque de Fontbarlettes de Valence Romans Agglo - pour favoriser les activités des médiathèques auprès du public empêché		Marlène MOURIER
2024_D007	29/01/2024	Finances et Administration générale	Convention de prise en charge financière et d'entretien de l'éclairage extérieur des voies privées entre SDH - Société pour le Développement de l'Habitat et Valence Romans Agglo	sans	J. POUILLY
2024_D008	11/01/2024	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2022028 DU 19/06/2022 / AGGLO / BUDGET DECHETS		S. DORMOY
2024_D009	11/01/2024	Développement économique	Modification bail à construction - quartier de la Gare (Pierre Gilles de Gennes) - ROVALTAIN - ALIXAN (dossier RAMPA)		Laurent MONNET
2024_D010	01/02/2024	Foncier	AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BÂTIMENTS CULTURELS ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO, LA VILLE DE VALENCE ET LA COMEDIE DE VALENCE		FVASSY
2024_D011	18/01/2024	Développement social	Enfance Jeunesse - Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Unis-Cité Auvergne Rhône Alpes et Valence Romans Agglo pour le projet 2023/2024	3 000 €	Cyril VALLON
2024_D012	12/01/2024	Sport	Terre de Jeux 2024 - Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Athlé Loisir Pizançon pour l'organisation du "Chemin de Chatu" à Chatuzange-le-Goubet	2 000 €	Adem BENCHELLOUG
2024_D013	25/01/2024	Foncier	Abrogation décision n°2023_D604		Sébastien DORMOY
2024_D014	12/01/2024	Sport	Terre de Jeux 2024 - Attribution d'une subvention à l'association Romans Triathlon pour l'organisation du "Trail du Dauphiné" à Beaugard-Baret	850 €	Adem BENCHELLOUG
2024_D015	12/01/2024	Sport	Terre de Jeux 2024 - Attribution d'une subvention de 1 500 € au Comité Omnisports Adapei de Loisirs Adaptés de la Drôme (COALA 26) pour l'organisation du "Challenge du Père Vagnon" à Bourg-de-Péage	1 500 €	Adem BENCHELLOUG
2024_D016	12/01/2024	Culture	Lecture Publique - demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet "des livres à soi"		Emmanuelle CHAMBARD
2024_D017	23/01/2024	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Valence Romans Agglo et la commune de St Bardoux, dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une voirie, Route des Chênes, à St Bardoux		F. VASSY

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2024_D018	12/01/2024	Sport	Sports - Approbation du nouveau règlement intérieur de la patinoire Jo Boyadjian de Valence		Adem Benchelloug
2024_D019	22/01/2024	Sport	Sports - Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public entre Valence Romans Agglo et Valence Hockey sur Glace		Adem BENCHELLOUG
2024_D020	29/01/2024	Développement économique	Fonds de soutien aux œuvres d'animation 2020 - Avenant n°2 -12 24 FILMS-CARASSONE ACAPULCO	25 000€	Véronique PUGEAT
2024_D021	29/01/2024	Développement économique	Decathlon Valence - Demande de dérogation au principe du repos dominical		Nicolas DARAGON
2024_D022	23/01/2024	Habitat et Urbanisme	Garantie d'emprunt complémentaire de SOLIHA Drôme pour un immeuble situé 6 bis rue de l'Eglise à Montélier -Prêt n°155209		ANNIE PAULE TENNERONI
2024_D023	23/01/2024	Foncier	Acquisition parcelle WK n°115 - Frais de résiliation de bail		Sébastien DORMOY
2024_D024	25/01/2024	Foncier	CONTRAT DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE DE MONTELIER ET VALENCE ROMANS AGGLO DE LA SALLE JEAN GIONO - CONFERENCE DU 14.02.2024		F.VASSY
2024_D025	23/01/2024	Habitat et Urbanisme	Convention d'études VRA-EPORA 26E103 « Etude du potentiel en renouvellement urbain »	50 000 € HT	ANNIE-PAULE TENNERONI
2024_D026	25/01/2024	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION DES SOLS POUR CREATION ET GESTION D'UNE MARE A CHARPEY - ZO 51 VIGNE		F.VASSY
2024_D027	25/01/2024	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION DES SOLS POUR CREATION ET GESTION D'UNE MARE A CHARPEY - ZP 157 VERILLAUD		F.VASSY
2024_D028	25/01/2024	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION DES SOLS POUR CREATION ET GESTION D'UNE MARE A CHARPEY - ZP 130 BURAI		F.VASSY
2024_D029	25/01/2024	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION DES SOLS POUR LA CREATION ET LA GESTION D'UNE MARE A CHARPEY - ZP47 BUISSON		F.VASSY
2024_D030	23/01/2024	Foncier	Acquisition des parcelles CH n°324 et 148 supportant les locaux du Lux Scène Nationale et l'ancien cinéma le Mistral		Sébastien DORMOY
2024_D031	18/01/2024	Décisions du Président	ACQUISITION PARCELLE LAUTAGNE VALENCE	1.00	DORMOY Sébastien
2024_D032	25/01/2024	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE CERCEAUX ENTRE LA COMMUNE DE MONTELIER ET VALENCE ROMANS AGGLO - 2023-2024		F.VASSY
2024_D033	25/01/2024	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX DENOMMES POINT JEUNES ENTRE LA COMMUNE DE CLERIEUX ET VALENCE ROMANS AGGLO - 2024-2027		F.VASSY
2024_D034	25/01/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation d'un luminaire en façade entre Valence Romans Agglo et la SCI VALDA parcelle BZ 677 rue Mouton - Romans sur Isère	sans	F VASSY

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2024_D035	23/01/2024	Finances et Administration générale	Convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence pour l'adduction d'eau potable d'un lotissement - ZA Portes du Vercors 3 - Châteauneuf sur Isère	sans	E.BURTIN
2024_D036	22/01/2024	Sport	Terre de Jeux 2024 - Attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Minéral Spirit pour l'organisation du Championnat de France d'escalade de bloc Sénior	10 000 €	Adem BENCHELLOUG
2024_D037	01/02/2024	Habitat et Urbanisme	Romans-sur-Isère - Relogement de la Médiathèque Simone de Beauvoir - Dépôt de demande d'Autorisation de Travaux		Fabrice LARUE
2024_D038	25/01/2024	Culture	Lecture Publique - création chorégraphique et Art Urbain entre la médiathèque du Plan et la médiathèque de Fontbarlettes - demande de subvention contrat de ville 2024 -		Emmanuelle CHAMBARD
2024_D039	25/01/2024	Développement économique	SAFER - Signature conventions pour l'exploitation du stock foncier agricole des zones d'activités de la Communauté d'agglomération (saison culturelle 2022/2023)		Laurent MONNET
2024_D040	25/01/2024	Développement économique	SAFER - Signature prêt à usage pour l'exploitation du stock foncier agricole des zones d'activités de la Communauté d'agglomération (saison culturelle 2023/2024)		Laurent MONNET
2024_D041	25/01/2024	Développement économique	Signature convention SDED pour servitude de passage ligne électrique sur domaine privé - Raccordement immeuble TANGO (ROVALTAIN - ALIXAN)		Laurent MONNET
2024_D042	06/02/2024	Cycle de l'eau	Demande d'aide financière pour les actions programmées au titre de l'année 2024 sur le site de l'espace naturel sensible local du lac des Couleures, à Valence		N. NIESON
2024_D043	25/01/2024	Décisions du Président	Acquisition auprès de la Ville de Valence de parcelles incluses dans le PPR de Mauboule		DORMOY Sébastien
2024_D044	25/01/2024	Développement économique	Site de « la Cartoucherie » - convention d'occupation du domaine public au profit de la société NCT		Laurent MONNET
2024_D045	08/02/2024	Systèmes d'information	ADHESION AU SERVICE DT DICT		véronique DEBEAUMONT
2024_D046	09/02/2024	Décisions du Président	FDC La Baume d'Hostun D7	8900	DARAGON Nicolas
2024_D047	09/02/2024	Décisions du Président	FDC St Vincent la Commanderie parking de randonnée	6748	DARAGON Nicolas
2024_D048	01/02/2024	Développement durable	Convention relative à l'implantation, la gestion et l'utilisation du site de compostage de la résidence Romance à Valence	sans	Geneviève GIRARD
2024_D049	01/02/2024	Développement durable	Convention relative à l'implantation, la gestion et l'utilisation du site de compostage de la résidence Branly à Valence	sans	Geneviève GIRARD
2024_D050	01/02/2024	Foncier	Lecture Publique - Location Médiathèque Latour Maubourg / Mairie de Valence Direction Education Jeunesse		Sébastien Dormoy
2024_D051	01/02/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation de luminaires en façade entre Valence Romans Agglo et Drôme Aménagement Habitat parcelles AT 260-321 Immeuble les Dauphins - grande rue - Peyrins	sans	F. VASSY

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2024_D052	01/02/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation d'un luminaire en façade entre Valence Romans Agglo et Monsieur Fabrice MANOHA parcelle BH 116 10 rue Casablanca - Valence	sans	Frédéric VASSY
2024_D053	01/02/2024	Développement durable	Avenant n°1 à la convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage de la MPT de Chony à Bourg Les Valence	sans	Geneviève GIRARD
2024_D054	30/01/2024	Finances et Administration générale	Cession de 20 bacs de collecte de déchets ménagers et assimilés à Valence Romans Habitat		Sébastien DORMOY
2024_D055	01/02/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation de luminaires en façade entre Valence Romans Agglo et Drôme Aménagement Habitat parcelles AH 208-211-213-215-219 - Immeuble les Bastides - grande Rue - Mours Saint Eusèbe	sans	F.VASSY
2024_D056	01/02/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation d'un luminaire en façade entre Valence Romans Agglo et Monsieur Brice RUEL parcelle CD 149 100 rue Chateauvert - Valence	sans	F VASSY
2024_D057	30/01/2024	Finances et Administration générale	Cession de 10 bacs de collecte de déchets ménagers et assimilés à Valence Romans Habitat		Sébastien DORMOY
2024_D058	29/01/2024	Habitat et Urbanisme	Subventions Ingénierie Rénov'Habitat Durable : Audit énergétique en maison individuelle et audit volontaire et AMO en copropriété	19 735 €	ANNIE PAULE TENNERONI
2024_D059	01/02/2024	Décisions du Président	Mise à disposition temporaire des parcelles cadastrées DN 284 et DN 285 sur la commune de Romans-sur-Isère au SDIS 26 - CSP de Romans-sur-Isère pour l'après-midi du 25 janvier 2024		F. VASSY
2024_D060	01/02/2024	Cycle de l'eau	SIGNATURE D'UN ACCORD AMIABLE PREALABLE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE - PARCELLE A1445 - A SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS		Emmanuel ROQUIGNY
2024_D061	08/02/2024	Cycle de l'eau	Signature de l'avenant n°3 de révision à l'accord collectif de la régie de l'assainissement de Valence Romans Agglo.		S. BOUIT
2024_D062	08/02/2024	Décisions du Président	Contrat de prêt à usage de parcelles sur la commune de Beaumont-lès-Valence avec le GAEC CHOVIN CLEMENT		F. VASSY
2024_D063	02/02/2024	Foncier	Prêt Auditorium Latour Maubourg - Lycée Amblard		Sébastien Dormoy
2024_D064	15/02/2024	Développement économique	Site de « la Cartoucherie » – convention d'occupation du domaine public au profit de l'association « Ecole Cartoucherie Animation Solidaire »		Laurent MONNET
2024_D065	05/02/2024	Sport	Centre aquatique Diabolo - Modification du règlement intérieur		Adem BENCHELLOUG
2024_D066	08/02/2024	Décisions du Président	Contrat de location d'espaces au sein du Palais des Congrès et des Expositions avec la SPL Valence Romans Tourisme pour la journée du 11 avril 2024		F. VASSY

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2024_D067	08/02/2024	Décisions du Président	Convention tripartite de superposition d'affectations du domaine public hydroélectrique concédé avec EDF et l'Etat représenté par la DREAL sur la commune de Granges-lès-Beaumont		F. VASSY
2024_D068	08/02/2024	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Romans-sur-Isère et Valence Romans Agglo pour l'opération d'aménagement de la Rue de Coalville et le Square Georges Banc à Romans-sur-Isère		F. VASSY
2024_D069	06/02/2024	Cycle de l'eau	SIGNATURE D'UN ACCORD AMIABLE PREALABLE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE - PARCELLES ZL411 ET ZL440 A ALIXAN		Emmanuel ROQUIGNY
2024_D070	08/02/2024	Culture	Lecture Publique - Concours de dessin 11-18 ans - au titre de l'année 2024		Marlène MOURIER
2024_D071	15/02/2024	Développement économique	Cession de terrain - ZA de BOURG DE PEAGE (dossier Transports SIBOURD)		Laurent MONNET
2024_D072	15/02/2024	Développement économique	Cession de terrain - ZA de BOURG DE PEAGE (dossier A2CF)		Laurent MONNET
2024_D073	15/02/2024	Développement durable	Convention relative à l'implantation, la gestion et l'utilisation du site de compostage de l'école élémentaire Ernest Renan à Valence	sans	Geneviève GIRARD
2024_D074	15/02/2024	Développement durable	Avenant n°1 à la convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage du parc Néry Durozet à Montmeyran	sans	Geneviève GIRARD
2024_D075	16/02/2024	Finances et Administration générale	Mise à jour montants ISOE au 1er janvier 2024		Séverine BOUIT
2024_D076	15/02/2024	Habitat et Urbanisme	Signature de la convention opérationnelle tripartite relative au site Vincent d'Indy (26E105) entre EPOA, la commune de Romans-Sur-Isère et Valence Romans Agglo		FREDERIC VASSY
2024_D077	13/02/2024	Foncier	Acquisition de la parcelle WM n°4 située à Saint-Paul-lès-Romans à l'indivision GUICHARD		Frédéric VASSY
2024_D078	13/02/2024	Foncier	Acquisition de la parcelle WM n°37 située à Saint-Paul-lès-Romans aux consorts BOSSANNE		Frédéric VASSY
2024_D079	13/02/2024	Culture	Lecture publique - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'action "différents mais ensemble 2024 : un autre regard sur le handicap"		Emmanuelle CHAMBARD
2024_D080	16/02/2024	Foncier	acquisition d'une partie de la parcelle BZ n° 110 - Zone des Allobroges à Romans		Laurent MONNET
2024_D081	15/02/2024	Développement économique	ZA des Bouviers (CLERIEUX) - Lots 16 et 17 - SCCV les Collines - Avenant de prorogation au compromis de vente du 7 mars 2023		Laurent MONNET

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2024_D083	19/02/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation d'un luminaire en façade entre Valence Romans Agglo et Monsieur DERIES ou Madame KUCHLER - parcelle A 438 - 675 Grande Rue- Barbières	sans	F.VASSY
2024_D084	19/02/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation d'un luminaire en façade entre Valence Romans Agglo et Monsieur ou Madame Richard - parcelle AH 191 - 1 impasse des tisserands - Montéléger	sans	F.VASSY
2024_D085	29/02/2024	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE INTERCOMMUNAL DU BAGNOL ENTRE LA COMMUNE DE ST MICHEL SUR SAVASSE ET VALENCE ROMANS AGGLO - CONFERENCE 05 06 2024		F.VASSY
2024_D086	29/02/2024	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA MISSION LOCALE DROME DES COLLINES ROYANS VERCORS ET VALENCE ROMANS AGGLO - POINT INFORMATION JEUNESSE		F.VASSY
2024_D088	29/02/2024	Culture	Action culturelle - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Culture & Territoires 2024	77 500	MARLENE MOURIER
2024_D089	27/02/2024	Systèmes d'information	Adhésion centrale d'achat du syndicat mixte Val d'Oise Numérique		Frédéric VASSY
2024_D090	29/02/2024	Développement durable	Demande de subvention pour la préservation de l'azuré du serpolet sur le territoire de Valence Romans Agglo		Nathalie NIESON
2024_D091	04/03/2024	Habitat et Urbanisme	Romans-sur-Isère - Restructuration de la Médiathèque Simone de Beauvoir - Autorisation de dépôt du Permis de Démolir		Fabrice LARUE
2024_D092	04/03/2024	Développement durable	Convention avec l'association "A Pincés et à Vélo" relative à la promotion du réemploi des vélos déposés dans les déchèteries de Bourg-de-Péage, Mours-Saint-Eusèbe et Romans sur Isère	sans	G.GIRARD
2024_D093	22/02/2024	Habitat et Urbanisme	Garantie à 100% de l'emprunt de Valence Romans Habitat pour une opération de 20 logements locatifs sociaux située Rue Blache à Chatuzange le Goubet - Prêt n° 156684		Nicolas DARAGON
2024_D094	29/02/2024	Habitat et Urbanisme	Garantie d'emprunt à 50% de l'emprunt d'Habitat Dauphinois pour 13 logements situés "La Cerisaie" Rue Jean-Baptiste Clément à Chabeuil- Prêt 156800		Annie-Paule TENNERONI
2024_D095	22/02/2024	Habitat et Urbanisme	Garantie à 100% de l'emprunt de Valence Romans Habitat pour une opération de 10 logements locatifs sociaux située Avenue Berthelot à Romans-Sur-Isère - Prêt n° 156687		Nicolas DARAGON
2024_D096	22/02/2024	Habitat et Urbanisme	Garantie à 100% de l'emprunt de Valence Romans Habitat pour une opération de 2 logements locatifs sociaux située Rue Moraye Lotissement Célébi à Beaumont- Lès-Valence - Prêt n° 156820		NICOLAS DARAGON
2024_D097	29/02/2024	Habitat et Urbanisme	Signature de la convention de cofinancement avec la Banque des Territoires/Caisse des Dépôts et Consignations pour le suivi animation de l'OPAH RU de Valence		ANNIE PAULE TENNERONI

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2024_D098	04/03/2024	Développement durable	Convention avec EMMAUS relative à la promotion du réemploi des objets déposés dans la déchèterie de Valence / Portes	SANS	G.GIRARD
2024_D100	04/03/2024	Cycle de l'eau	Signature d'un avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Valence Romans Agglo et la commune de Saint-Paul-Les-Romans dans le cadre de l'opération de requalification du centre bourg et de la RD 92, à St-Paul-Les-Romans		F. VASSY
2024_D101	04/03/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation d'un luminaire en façade entre Valence Romans Agglo et la SCI La Dauphinoise parcelle M 697- 10 avenue de Dauphiné Provence - Alixan	sans	F.VASSY
2024_D102	04/03/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation d'une remontée aéro-souterraine en façade entre Valence Romans Agglo et la société Farinvest - parcelle M 198 - avenue Dauphiné Provence (8A place du 11 novembre 1918) - Alixan	sans	F.VASSY
2024_D103	04/03/2024	Finances et Administration générale	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de Valence Romans Agglo au Territoire d'énergie Drôme - SDED - rue Barbusse à Portes les Valence	sans	F.VASSY
2024_D104	29/02/2024	Développement social	Enfance Jeunesse - Attribution d'une subvention et signature d'une convention avec l'association l'Université Solidaire pour une action de formation BAFA Citoyen - Année 2024 -	10 000 €	Cyril VALLON
2024_D105	04/03/2024	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de mise à disposition de services entre Valence Romans Agglo et la commune de Romans-sur-Isère, pour la lutte contre les moustiques dans les ouvrages de gestion des Eaux Pluviales.		S. BOUIT
2024_D106	23/02/2024	Finances et Administration générale	ASSURANCES : SIGNATURE CONVENTION		V. DEBEAUMONT
2024_D107	29/02/2024	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX AU SEIN DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA REPUBLIQUE A ROMANS SUR ISERE ENTRE LA COMMUNE DE ROMANS-SUR-ISERE ET VALENCE ROMANS AGGLO - MEDIATHEQUE SIMONE DE BEAUVOIR		F.VASSY
2024_D109	04/03/2024	Développement social	Petite Enfance - Signature d'une convention de partenariat entre la crèche Pom' de Reinette et la bibliothèque municipale de Peyrins		Peggy TISON
2024_D112	04/03/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation d'un luminaire en façade entre Valence Romans Agglo et Monsieur ODDOU François - parcelle BK 732- escalier Josaphat place de la Presle - Romans sur Isère	sans	F.VASSY
2024_D115	04/03/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation d'un luminaire en façade entre Valence Romans Agglo et la copropriété du 104 rue Châteaupert parcelle CD 489 à Valence	sans	F.VASSY
2024_D116	04/03/2024	Finances et Administration générale	Convention de servitude pour l'implantation d'un luminaire en façade entre Valence Romans Agglo et la copropriété du 102 rue Châteaupert parcelle CD 488 - Valence	sans	F.VASSY

rendues exécutoires, prises par délégation dans le cadre des articles L5211-09 et L5211-10 du CGCT et de la délibération 2023-077 du Conseil communautaire du 28 juin 2023 portant délégation de certaines attributions de l'organe délibérant au Président

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2022_DCP077	Développement durable	212165 - MS - Animation et expertise PAADT 2022- 2026		Les accords-cadres à marché subséquents sont attribués pour chaque lot, pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT . et pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT ; Le marché est de 12 mois, éventuellement reconductible 2 fois 12 mois ;	13/02/2024
2023_DCP063	Systèmes d'information	MARCHE 221622 - ACQUISITION LOGICIEL ALOA			23/01/2024
2023_DCP099	Finances et Administration générale	223043_Accord-Cadre à bons de commande mono-attributaire : Mission de diagnostics immobiliers et de maitrise d'œuvre en milieux contaminés-3 lots	-Lot N°1 : Le groupement d'entreprise AC ENVIRONNEMENT (42153 RIORGES) – Mandataire et CEDI CONTROLE (26700 PIERRELATTE) -Lot N°2 : SASSOULAS (26000 VALENCE) -Lot N°3 : GINGER DELEO (77210 AVON) Lot N°1 : Le groupement d'entreprise AC ENVIRONNEMENT (42153 RIORGES) – Mandataire et CEDI CONTROLE (26700 PIERRELATTE) -Lot N°2 : SASSOULAS (26000 VALENCE) -Lot N°3 : GINGER DELEO (77210 AVON)	Valence Romans Agglo: -Lot N°1 : 125 000 € HT annuel -Lot N°2 : 24 000 € HT annuel -Lot N°3 : 65 000 € HT annuel Ville de Valence: -Lot N°1 : 160 000 € HT annuel -Lot N°2 : 24 000 € HT annuel -Lot N°3 : 85 000 € HT annuel Ville de Romans -sur-Isère: -Lot N°1 : 80 000 € HT annuel -Lot N°2 : 10 000 € HT annuel -Lot N°3 : 45 000 € HT annuel	23/01/2024

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP109	Finances et Administration générale	2121112 - AVENANT 1 - Fourniture, vérification et maintenance des moyens de lutte contre l'incendie			25/01/2024
2023_DCP148	Systèmes d'information	MARCHE 202041 - Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de gestion des régies Avenant n°3 _ prolongation durée			08/02/2024
2023_DCP149	Systèmes d'information	Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Achat de matériels informatique de seconde main » CAIH			08/02/2024
2023_DCP188	Décisions du Président	Maintenance, Assistance du logiciel DELTACONSO			23/01/2024
2023_DCP226	Finances et Administration générale	Travaux de remplacement de la toile du chapiteau de l'école des Beaux-Arts de Valence	SMC2 Parc d'activités des Platières 250 rue du Petit Bois 69440 Mornant	279 500,20 € HT	18/01/2024
2023_DCP236	Systèmes d'information	MARCHE REFONTE INTRANET ROMANS			18/01/2024
2023_DCP251	Décisions du Président	MAINT ASSISTANCE LOG GEO ET SES MODULES			23/01/2024

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP259	Finances et Administration générale	223146_Marché public global de performance relatif à la conception, la réalisation et la maintenance de la Médiathèque Simone de Beauvoir à Romans-sur-Isère	Groupement d'entreprises conjoint BERTHOULY CONSTRUCTION (mandataire) et ses co-traitants (MOON SAFARI (69007 LYON) ; QUADRI + (69120 VAULX EN VELIN) ; ECOMETRIS (69004 LYON) ; ORFEA ACOUSTIQUE (26000 VALENCE) ; ENGIE ENERGIE SERVICES (42390 VILLARS) ; ID3 PROCESS (42000 ST ETIENNE) BERTHOULY CONSTRUCTION (Mandataire), 18 Rue de Dion Bouton, 26200 MONTELMAR	13 455 921,60€ HT	06/12/2023

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP262	Finances et Administration générale	232096_00_1_prestations d'animation territoriale agriculture durable et eau	<p>lot1 :CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME lot 2 :AGRI-BIO-DROME / CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME lot 3 :ASSOCIATION DROMOISE D'AGROFORESTERIE / ASSOCIATION PERMALAB / LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX AUVERGNE RHONE ALPES / AGRIBIODROME lot 4 : SCE lot 5 : CERESCO lot 6 : D'UN MONDE A L'AUTRE</p> <p>- Lot 1 : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME - 145 avenue Georges Brassens - CS 30418 - 26504 BOURG LES VALENCE Cedex - Lot 2 : Groupement AGRIBIO-DROME - pôle bio - 150 avenue de Judée - 26400 EURRE / CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME - 145 avenue Georges Brassens - CS 30418 - 26504 BOURG LES VALENCE Cedex - Lot 3 : Groupement ASSOCIATION DROMOISE D'AGROFORESTERIE - 125 rue du commandant Chaix - 26160 - PONT DE BARRET / ASSOCIATION PERMALAB - 260A route du pigeonier - 26400 EURRE / LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX AUVERGNE RHONE ALPES - 18 place Génissieu -</p>	<p>L'accord-cadre est conclu pour un montant qui pourra évoluer, sur chaque période de 2 ans, dans les limites suivantes : Montant HT sur 2 ans : Lot 1Minimum 50 000 €Maximum 230 000 € Lot 2Minimum 30 000 €Maximum 180 000 € Lot 3Minimum 40 000 €Maximum 170 000 € Lot 4Minimum 20 000 €Maximum 120 000 € Lot 5Minimum 30 000 €Maximum 160 000 € Lot 6Minimum 10 000 €Maximum 50 000 €</p> <p>La durée du marché est fixée à 2 ans, reconductible 1 fois 2 ans, à compter du 02/01/2024, soit 4 ans au maximum.</p>	03/01/2024

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP265	Finances et Administration générale	232166 MS ACHAT CITADINE HYBRIDE NON RECHARGEABLE D OCCASION	TOYOTA JEAN LAIN 73290 LA LOTTE SERVOLEX	18600 €TTC CARTE GRISE INCLUSE ET EQUIPEMENTS	06/12/2023
2023_DCP266	Finances et Administration générale	232014 - Élaboration confection et livraison de repas pour les structures de petite enfance	Sans suite		07/12/2023
2023_DCP267	Cycle de l'eau	211387 AC – Fourniture de pièces pour le réseau d'eau potable - Lots 1 et 2 - Avenants n°1	CHRISTAUD 38 431 ECHIROLLES		11/12/2023
2023_DCP268	Cycle de l'eau	Signature de l'avenant n°2 au marché subséquent n°211070SUB à l'accord-cadre 183133 ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en séparatif du réseau unitaire de la rue de l'Isle à Valence	SUEZ CONSULTING SAFEGE ZAC des Couleurs, Place Fernand Pouillon, 26000 VALENCE	54 551.99€ HT	07/12/2023
2023_DCP269	Cycle de l'eau	Signature de l'avenant n°2 au marché subséquent n°211110SUB à l'accord-cadre 183133 ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau unitaire d'assainissement et la reprise des branchements Eaux usées des rues Madier de Montjau, Emile Augier, Dauphine, Chauffour, Jeu de Paume et Impasse des Soeurs Grises à Valence	SUEZ CONSULTING SAFEGE ZAC des Couleurs, Place Fernand Pouillon, 26000 VALENCE	35 217.90€ HT	07/12/2023
2023_DCP270	Agriculture	Restauration Collective - Signature de l'avenant 1 au marché 232068 "fourniture et livraison de pains d'origine biologique"			18/12/2023

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP271	Finances et Administration générale	231384_Location Machine Affranchisseuse	NEOPOST QUADIENT FRANCE 7 rue Henri BECQUEREL - CS 30129, 92565 RUEIL MALMAISON Cedex	<p>Le marché est conclu pour un montant annuel de : 3 814 € HT soit 4 576,80 € TTC.</p> <p>L'offre de QUADIENT FRANCE se décompose comme suit :</p> <p>Montant HT de la DPGF : 1090€ / Montant HT du DQE valant BPU : 2724€ (Les quantités du DQE, figurant à titre purement estimatif, ne représentent pas les montants de consommation à venir)</p> <p>Il lui est proposé de lui attribuer le marché pour un montant de commandes compris dans les limites suivantes :</p> <p>Montant HT sur 12 mois : Période 1 : Du 01.01.2024 au 31.12.24: Minimum : 1 000 € HT / Maximum : 5 000 € HT</p> <p>Période de reconduction: Minimum : 1 000 € HT / Maximum : 3 000 € HT</p> <p>La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de sa notification, éventuellement reconductible trois fois 12 mois, soit une durée maximale de 4 ans.</p>	07/12/2023

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP272	Finances et Administration générale	Avenant n°1 - Marché 182190 - Réparation et contrôle périodique VU et PL - Lot 1 Secteur Valence	TCS AD POIDS LOURD TRUCK SERVICES VALENCE 44 allée du Maréchal Leclerc - BP 70145 - 28112 LUCE CEDEX	Minimum 30 000.00 € HT/an - Maximum 150 000.00 € HT/an	14/12/2023
2023_DCP273	Finances et Administration générale	Avenant 2 au marché n°192018 Gestion et entretien des aires d'accueil et de l'aire de grand passage pour les gens du voyage - Lot n°1 : Aires d'accueil	AGDV de la Drôme 44 Avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE	+43805	14/12/2023
2023_DCP274	Finances et Administration générale	Avenant 1 au marché n°192018 Gestion et entretien des aires d'accueil et de l'aire de grand passage pour les gens du voyage - Lot n°2 : Aire de grand passage.	AGDV de la Drôme 44 Avenue Victor Hugo 26000 VALENCE		14/12/2023
2023_DCP275	Cycle de l'eau	SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°221219 - LOT 2 PORTANT RENFORCEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT DE LA PRESLE A ROMANS SUR ISERE	GROUPEMENT RIVASI TP/POMPAGE RHONE ALPES/FRANKI FONDATION FAYAT/RAMPA ENERGIES 26160 LA BATIE ROLLAND	1 514 882.00€HT	13/12/2023
2023_DCP276	Cycle de l'eau	Déclaration sans suite du lot n°2 "Génie Civil" concernant le marché n°231210 ayant pour objet la réhabilitation des décanteurs lamellaires de la station d'épuration de ROMANS-SUR-ISERE			13/12/2023
2023_DCP277	Cycle de l'eau	SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ SUBSEQUENT N°221495SUB PORTANT RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES - CHEMIN DES HUGUENOTS A VALENCE	OBOUSSIER TP 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE	195 428.41€HT	13/12/2023
2023_DCP278	Cycle de l'eau	Signature du marché n°231311Bis ayant pour objet la réhabilitation des biodisques de la STEU de Barbières	BP2E 31 rue du Champ de Mars, 42600 SAVIGNEUX	90 550.00€HT	18/12/2023

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP279	Finances et Administration générale	Marché N° 223044 - Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la réhabilitation de piscine de Bourg les Valence en piscine d'été - Avenant N° 2	Groupement LIPSTICK + XANADU (Mandataire conjoint solidaire) - SYMBIEAU TECH - COGECI - PROCOBAT - B. INGENIERE - CO.METH 20 PLACE TOLOZAN 69001 LYON	sans incidence financière montant = 403 377,95 € HT (484 053,54 € TTC)	26/12/2023
2023_DCP280	Décisions du Président	Marché 202024 fourniture et installation de jeux d'enfants avenant n°1 au lot 1 Robinier, au lot 3 écoles et crèches et avenant 2 au lot 2 hpl-inox-polyéthylène-bois			09/01/2024
2023_DCP281	Finances et Administration générale	Avenant 2 au marché n° 212102 Observatoire de la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles - Lot 1 Suivi des eaux souterraines	IDEES EAUX Quartier les Drets 26300 BOURG-DE-PEAGE		18/12/2023
2023_DCP282	Finances et Administration générale	232173_Acquisition d'un véhicule utilitaire tôle électrique neuf type L2H2 pour la DCBAG	TRUCKS SOLUTIONS VALENCE 73 avenue de Marseille - 26000 VALENCE.	montant forfaitaire de 68 000 € HT, et prime d'Etat déduite, carte grise, taxe SIV et autres frais inclus, 77 620 € TTC.	10/01/2024
2023_DCP283	Décisions du Président	233079 Requalification des allées Branly et Lavoisier à Romans-sur-Isère Attribution	Lot 1 : COLAS / Lot 2 : SERPE Lot 1 : 26000 VALENCE / Lot 2 : 84250 LE THOR	Lot 1 : 2 846 185 euros HT / Lot 2 : 199 957,80 euros HT	18/01/2024
2023_DCP284	Finances et Administration générale	233088_Mission OPC de la rénovation du Train Théâtre et de l'extension de bureaux	CO.METH 11 Allée des Géraniums 26120 CHABEUIL	20 280 € HT	20/12/2023
2023_DCP285	Finances et Administration générale	232048-Transport collectif avec chauffeur			20/12/2023
2023_DCP286	Finances et Administration générale	Avenant 1 au marché n°202066 Marché public d'assurances - Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes			26/12/2023

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP287	Finances et Administration générale	232100_Avenant 1_MS_2 minibus thermiques			22/01/2024
2023_DCP288	Finances et Administration générale	232180 VRA/DCAMG LIVRAISON DE REPAS POUR LA PETITE ENFANCE SECTEUR NORD AGGLO	GUILLAUD TRAITEUR 38260 LA COTE SAINT ANDRE	DQE valant BPU s'élevant à 181 636.00 € HT, soit 199 799.60 € TTC L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire est conclu pour les montants suivants sur une durée de 8 mois : -Montant minimum : 80 000 €HT -Montant maximum : 250 000 € HT	15/01/2024
2024_DCP001	Décisions du Président	233042 - Accord-cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales - Déclaration sans suite de la procédure			04/01/2024
2024_DCP002	Cycle de l'eau	Signature de l'avenant n°1 au marché subséquent n°231080 à l'accord cadre n°203095 ayant pour objet des travaux pour la mise en séparatif du centre-ville de BOURG DE PEAGE			03/01/2024
2024_DCP003	Finances et Administration générale	Avenant 3 au marché 192018 Gestion et entretien des aires d'accueil et de l'aire de grand passage pour les gens du voyage - lot n°1 : Aires d'accueil	AGDV de la Drôme 44 avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE	+34 200€ HT	05/01/2024
2024_DCP004	Finances et Administration générale	232055 VRA DCAMG GESTIONS DE LA FOURRIERE ANIMALIERE	SPCAL 14 CLOS ST VERAN 13660 ORGON	MONTANT ANNUEL MINIMUM 130 000 € HT MONTANT ANNUEL MAXIMUM 500 000 € HT DQE : 499960 € HT soit 599952 € TTC	24/01/2024

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2024_DCP005	Cycle de l'eau	Signature du marché n°231239 ayant pour objet la réalisation du zonage Eaux Pluviales de Valence Romans Agglo	Groupement conjoint d'entreprises SEPIA CONSEIL SAS (mandataire) et SELARL PAILLAT CONTI & BORY 53 rue de Turbigou, 75003 PARIS	212 438.75€ HT	11/01/2024
2024_DCP006	Décisions du Président	Marché N°233113: accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour des travaux de construction et d'installation d'ouvrages en bois ainsi que les réparations courantes associées à ces ouvrages	Dynamique Environnement 73110 Rotherens	Sans montant minimum annuel pour la Ville de Valence et Valence Romans Agglo ; Pour 50 000€ HT annuel maximum pour Valence Romans Agglo ; Pour 250 000€ HT annuel maximum pour la Ville de Valence.	26/01/2024
2024_DCP007	Finances et Administration générale	Avenant 1 au marché 212108 "Entretien, réparations et contrôles périodiques des poids lourds - Secteur Romans"	TRUCKS SOLUTIONS ROMANS 3 Impasse Henri Fayol - 26100 ROMANS SUR ISERE	Minimum 30 000 € HT / Maximum 180 000 € HT	18/01/2024
2024_DCP008	Finances et Administration générale	232146_Tablettes type I-pad_Relance	-KOESIO -OLYS SAS 76 avenue Paul Kruger - 69100 VILLEURBANNE 2 rue des Erables - 69767 LIMONEST	L'accord-cadre à marchés-subséquents multi-attributaires est conclu pour les montants minimums et maximums annuels suivants : Minimum HTMaximum HT 30 000€ 100 000€ La durée du marché est fixée à deux ans renouvelable une fois deux ans soit une durée maximale de 4 ans. La reconduction sera tacite.	25/01/2024

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2024_DCP009	Décisions du Président	Accord-cadre n°233102 - Travaux urgents et d'entretien du réseau d'eau potable - Signature (4 lots)	<p>Lot 1 : Groupement constitué de GIAMMATTEO, mandataire, avec CHAPON TRAVAUX PUBLICS, SOGEA RA, MALAK</p> <p>Lot 2 : Groupement constitué de GIAMMATTEO, mandataire, avec CHAPON TRAVAUX PUBLICS, SOGEA RA, LDTP</p> <p>Lot 3 : Entreprise FAURIE</p> <p>Lot 4 : Entreprise FAURIE</p> <p>Lot 1 : GIAMMATTEO (26500), CHAPON TRAVAUX PUBLICS (26120), SOGEA RA (26000), MALAK (26800)</p> <p>Lot 2 : GIAMMATTEO (26500), CHAPON TRAVAUX PUBLICS (26120), SOGEA RA (26000), LDTP (26000)</p> <p>Lot 3 : Entreprise FAURIE (26000)</p> <p>Lot 4 : Entreprise FAURIE (26000)</p>	<p>Lot 1 : Devis quantitatif estimatif d'un montant de 733 913,00 euros HT. Mini annuel : 200 000 euros HT / Maxi annuel : 850 000 euros HT</p> <p>Lot 2 : Devis quantitatif estimatif d'un montant de 146 029,60 euros HT. Mini annuel : 20 000 euros HT / Maxi annuel : 200 000 euros HT</p> <p>Lot 3 : Devis quantitatif estimatif d'un montant de 719 732,70 euros HT. Mini annuel : 300 000 euros HT / Maxi annuel : 1 100 000 euros HT</p> <p>Lot 4 : Devis quantitatif estimatif d'un montant de 291 264,50 euros HT. Mini annuel : 50 000 euros HT / Maxi annuel : 400 000 euros HT</p>	01/02/2024
2024_DCP010	Finances et Administration générale	CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALIERE DE VALENCE 232055			24/01/2024
2024_DCP011	Culture	Avenant de prolongation au marché n°192149 - Maintenance des appareils électroménagers			25/01/2024

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2024_DCP012	Finances et Administration générale	222143_Produits et matériels d'entretien	COMODIS et PLG ZA Porte du Vercors – 95 rue du Col du Rousset – 26 300 CHATEAUNEUF SUR ISERE et ZA Nantes Atlantique – rue Nungesser et Coli – Saint Aignan de Grand Lieu – BP 03 – 44 860 PONT SAINT MARTIN		23/01/2024
2024_DCP013	Cycle de l'eau	Signature de l'avenant n°2 au marché n°221219 Lot 2 Ouvrages et électromécanique, ayant pour objet le renforcement du poste de refoulement de la Presle à ROMANS SUR ISERE			23/01/2024
2024_DCP014	Décisions du Président	Avenant 2 à la convention Valence Romans Agglo, la ville de Valence, Valence Romans Habitat et la Plateforme Emploi en faveur de l'insertion des publics en difficulté par l'intermédiaire de la commande publique.	Plateforme Emploi 333 avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE	29 100	24/01/2024
2024_DCP015	Décisions du Président	233043 - Etude de faisabilité – Programme – Assistance à la passation d'un MPGP pour la conception réalisation et maintenance de la maison de musique et de la danse Valéry Giscard d'Estaing à Valence (Drôme)	SARL CONSEILS PROGRAMMATION ET ORGANISATION - CP&O "les m ² heureux" 20 passage de la folie Regnault, 75011 PARIS	Montant maximum : 120 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre	01/02/2024

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2024_DCP016	Finances et Administration générale	232032 - Mission de conseil architectural et paysager	Lot 1 : ZEPPELIN ARCHITECTES Lot 2 : AIRIAL ARCHITECTURES Lot 1 : ZEPPELIN ARCHITECTES – 25 rue Paul Chenavard – 69001 LYON Lot 2 : AIRIAL ARCHITECTURES – 14 rue Martin – 69 003 LYON	Lot 1 Montant minimum : 20 000 € HT/24 mois Montant maximum : 60 000 € HT/24 mois Lot 2 Montant minimum : 20 000 € HT/24 mois Montant maximum : 60 000 € HT/24 mois TOTAL MINIMUM : 40 000 € HT/24 mois TOTAL MAXIMUM : 120 000 € HT/24 mois	26/01/2024
2024_DCP017	Finances et Administration générale	Avenant n°3 au marché 182237 Quincaillerie, visserie, boulonnerie - lot 1 : Quincaillerie	FOUSSIER ZAC Du Monné 21 Rue du Chatelet 72700 ALLONNES		26/01/2024
2024_DCP018	Finances et Administration générale	Marché n°203176 ayant pour l'accord-cadre à bons de commande Travaux divers corps d'état Lots 12A et 12B zone géographique 1 secteur Sud et zone géographique 2 secteur Nord_Avenants n°1	ROLAND GARD (26000 VALENCE) TEC2E (26000 VALENCE) SNEF (26000 VALENCE) EDRELEC (26800 PORTES LES VALENCE)	Sans incidence financière	01/02/2024
2024_DCP019	Finances et Administration générale	Avenant n°1 au marché 182237 Quincaillerie, visserie, boulonnerie - lot 2 : Visserie, boulonnerie	WURTH ZI Ouest - Rue Georges BESSE - BP 40013 - 67158 ERSTEIN		31/01/2024
2024_DCP020	Finances et Administration générale	232143 - Mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination Urbaine (OPCU) et Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et du futur Contrat de Ville de Valence Romans Agglo	SETEC ORGANISATION Immeuble Central Seine – 42-52 qui de la Rapée – CS71230 – 75012 PARIS	Montant minimum : 80 000 € HT Montant maximum : 300 000 € HT	06/02/2024
2024_DCP021	Systèmes d'information	MAINT LOGICELLE FISCALE OFEA WEB VERSION 4			08/02/2024

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2024_DCP022	Vie institutionnelle	Signature avenant suite modifications sur DQE : hausse prix unitaire du fait de l'expérimentation « Oui pub ».	LA POSTE SA - DVE RHONE ALPES OUEST 167 rue du Professeur Beauvisage 69356 LYON CEDEX 08	Min/an : 90 000 € et Max/an 150 000 €	08/02/2024
2024_DCP023	Finances et Administration générale	Signature du marché n°231479 ayant pour objet la fourniture et pose de garde-corps autour des canaux du parc de la Cartoucherie	ADM METAL 2 impasse des Fontaines 26 120 Chabeuil	39 936 € HT soit 47 923.20 € TTC	07/02/2024
2024_DCP024	Cycle de l'eau	Signature de l'avenant n°1 au marché n°221219, Lot 1 Canalisations, ayant pour objet le renforcement du poste de refoulement de la Presle à ROMANS SUR ISERE	RAMPA TP 07250 LE POUZIN	708 826.00€HT	08/02/2024
2024_DCP025	Finances et Administration générale	MS 232185 LOT 2 ACQUISITION DUN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE AVEC CAISSON D OCCASION	BIS CYCLE 24 RUE DENIS PAPIN 26000 VALENCE	DPGF 2 795.04 € HT soit 3 054.05 € TTC	21/02/2024
2024_DCP026	Finances et Administration générale	MS 232170 LOT 2 ACHAT D UN VEHICULE THERMIQUE AVEC BENNE BASCULANTE	TRUCKS SOLUTIONS VALENCE 73 AVENUE DE MARSEILLE 26000 VALENCE	51940€ HT soit 61 000 €TTC (CARTE GRISE COMPRISE)	20/02/2024
2024_DCP027	Culture	Petite Enfance - signature du marché n°231496 Assise au sol adaptée à la petite enfance	MATHOU CREATIONS 200 ROUTE DU CLUZEL LE LAC 12160 BARAQUEVILLE	2 440.47 € HT et minimum 2 000 € HT maximum 1 2000 € HT	13/02/2024
2024_DCP028	Finances et Administration générale	Marché n°193115 ayant pour objet la réalisation des travaux d'éclairage public pour le lot n°4 zone géographique Sud_avenant n°3	SPIE CITYNETWORKS 26903 VALENCE CEDEX	Sans incidence financière	13/02/2024
2024_DCP029	Finances et Administration générale	Marché n°193115 ayant pour objet la réalisation des travaux d'éclairage public pour le lot n° 1 zone géographique Nord_avenant n°3	GROUPEMENT INEO RESEAUX SUD (mandataire) / RAMPA 13 127 VITROLLES	Sans incidence financière	13/02/2024

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2024_DCP030	Finances et Administration générale	Réhabilitation du Théâtre de la Comédie - Mission de maîtrise d'œuvre - protocole transactionnel	Atelier Thomas JOULIE 26000 VALENCE	Montant à verser au titre du protocole : 24 340 €HT	13/02/2024
2024_DCP031	Finances et Administration générale	Marché n°193115 ayant pour objet la réalisation des travaux d'éclairage public pour le lot n° 3 zone géographique Sud A_avenant n°2	GROUPEMENT EIFFAGE (mandataire) / SBTP 26500 BOURG LES VALENCE	Sans incidence financière	15/02/2024
2024_DCP033	Finances et Administration générale	Marché 223252 : Travaux de fouilles archéologiques ZAC Lautagne à Valence - Avenant n°1	Groupement MOSAIQUES ARCHEOLOGIE (Mandataire) / OBOUSSIER TP / EVEHA-ETUDES ET VALORISATIONS ARCHEOLOGIQUES 34660 COURNONTERRAL / 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE / 87068 LIMOGES	sans incidence financière	21/02/2024
2024_DCP034	Finances et Administration générale	Avenant 1 au marché 222039 Produits traitement des eaux des piscines - Lot 3 : Diatomées	BAYROL France Chemin des Hirondelles BP52 69572 DARDILLY		21/02/2024
2024_DCP036	Cycle de l'eau	SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE SUBSEQUENT N°201122SUB - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION A MONTVENDRE	ARTELIA 38130 ECHIROLLES	53 450€HT	22/02/2024
2024_DCP038	Cycle de l'eau	Marché subséquent n°181145 à l'accord cadre 15AS026 - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement et la gestion des eaux pluviales du quartier Coussaud à Alixan - Décision de résiliation			23/02/2024
2024_DCP039	Finances et Administration générale	Avenants 1 au marché 222143 Fourniture de produits et matériels d'entretien - Lots n°4 Sacs à déchets et n°5 Fournitures jetables pour la restauration	GROUPE PLG Rue Nungesser et Coli - ZA Nantes Atlantiques BP 03 - SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU - 44860 PONT SAINT MARTIN		04/03/2024

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2024_DCP040	Cycle de l'eau	AC 203163 - MS n°6 Renouvellement de la canalisation RD101 entre les communes de Barbières et Bésayes	Groupement SOGEA RHONES ALPES (mandataire)/CHAPON TP/GIAMMATTEO 26000 VALENCE	597 242.25 euros HT	29/02/2024
2024_DCP041	Finances et Administration générale	Avenant 2 au marché 212085 Fournitures de bureau et petites fournitures informatiques - Lot n° 1 : Fournitures de bureau	PAPETERIE DESPESE 58 Route de la Forêt 26000 VALENCE		04/03/2024
2024_DCP042	Développement économique	Attribution du MAPA n° 231553 - AMO pour la réalisation d'une étude de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale	ECHELLES ET TERRITOIRES	39 600,00 € HT	05/03/2024
2024_DCP044	Finances et Administration générale	MS LOT 1 232169 PRESTATIONS DE DEMENAGEMENT MEDIATHEQUE SIMONE DE BEAUVOIR ROMANS SUR ISERE	AUX DEMENAGEMENTSD MONET 2A BD MARCEL DASSAULT 69330 MEYZIEU	5408€HT SOIT 6489.60 € TTC	05/03/2024
2024_DCP046	Finances et Administration générale	Avenants 1 au marché 222143 Fourniture de produits et matériels d'entretien - Lots n°1 Produits de nettoyage, n°2 Ouates et savons et n°3 Petits matériels	COMODIS ZA Porte du Vercors 95 Rue Col du Rousset 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE		05/03/2024

Décisions Commande publique – Marchés passés sans décisions du Président

INTITULE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT HT DQE OU DGPF	MOIS
Travaux de mise en peinture des sols de 4 chambres froides positives	ERTE	38160	10 125,00 €	FEVRIER

BORNAGES – ACTES DE DELIMITATION DES PROPRIETES COMMUNAUTAIRES

CABINET GEOMETRE	PARCELLE CONCERNEES	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE
NEOGIS	ZL 169 – 163	Lieudit Chaudeblache - BEAUMONT LES VALENCE	15/02/2024
DMN	DN 207 ;209 ;214 ; BZ 110	ZA les Allobroges – ROMANS SUR ISERE	25/01/2024 et 31/01/2024